

PROCES - VERBAL

**De la séance du Conseil Communal de Renens
Du jeudi 10 décembre 2015, à 19h00
À la Salle de Spectacles**

4^{ème} séance – 2015 / 2016

Séance du jeudi 10 décembre 2015

Présidence de M. Pascal Golay, Président

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre Huissier, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués.

À ce propos, je vous informe que les diffusions TV se dérouleront comme suit:

- Samedi 12 décembre 2015 à 19h00
- Dimanche 13 décembre 2015 à 14h00
- Vendredi 18 décembre 2015 à 20h00
- Samedi 19 décembre 2015 à 14h00
- Dimanche 20 décembre 2015 à 19h00

68 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mmes Danielle Ayer, Sandra Martins et Anabela Verdino ainsi que MM. Gian-Luca Ferrini, Yolan Menoud, Aso Piroti et Michele Scala.

Sont absents: MM. Radovan Bila, Naïm Lokaj, Carlos Machado, Armando Mateus et Pietro Roberto Russo.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, M. Le Président annonce qu'il a reçu:

- Une interpellation de M. Le Conseiller communal Ali Korkmaz intitulée "Contre les nuisances liées à un usage abusif des souffleuses",
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller relative aux logements.

Ces interventions seront traitées prioritairement au point N° 16 de l'ordre du jour après le développement du postulat du groupe UDC.

M. Le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 novembre 2015
3. Démission - Assermentation
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Réponse écrite à l'interpellation de M. Le Conseiller communal Vincent Keller intitulée: "A quand une desserte en trains grandes lignes en gare de Renens ?"
 - Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard et consorts au sujet de l'hébergement d'urgence
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Budgets 2016**
 - a) De la Commune de Renens,
 - b) De l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge,
 - c) De la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP",
 - d) De l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens.
12. **Rapport de commission – Préavis N° 83-2015** – Adoption du Règlement concernant la taxe d'équipement communautaire
Mme Verena Berseth, Présidente-rapporteure
13. **Rapport de commission – Préavis N° 86-2015** – Projet de requalification de la route du Bois-Genoud à Crissier – Adoption du tronçon situé sur le territoire de la Commune de Renens
Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Présidente-rapporteure
14. **Procédure d'urgence - Rapport de Commission – Préavis N° 87-2015** – Renforcement de la promotion économique et du Pôle Design de Renens – Achat de la parcelle No 782 d'une surface de 12'184 m² sise dans la zone du Closel – Octroi en faveur de CACIB SA d'une prolongation du contrat actuel de droit de superficie distinct et permanent inhérent au bâtiment du Closel – Octroi en faveur de CACIB SA d'un nouveau droit de superficie (servitude d'usage de places de parc) pour la partie sud de la route d'accès du Closel
Commission des finances
15. Dépôts de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 88-2015 – Chemin des Airelles – Mise en séparatif
Présidence: UDC
 - Préavis intercommunal N° 89-2015 – Crédit d'investissement pour la révision du plan directeur communal dans une démarche conjointe avec les

communes du district de l'Ouest lausannois, appelée Plan directeur intercommunal

Présidence: PLR

- Préavis N° 90-2015 – Fixation des indemnités du/de la Syndic/que et des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021

Présidence: PSR

- Préavis N° 91-2015 – Amélioration de la propreté en Ville de Renens - Bilan, stratégie et mesures

Présidence: Fourmi rouge

16. Motions, postulats, interpellations

- Développement du postulat de M. Le Conseiller communal Stéphane Montabert intitulé "Des places en crèche pour les gens qui travaillent"

17. Questions, propositions individuelles et divers

18. Vœux

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 novembre 2015

M. Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 12 novembre 2015.

La discussion n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. Le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

3. Démission / Assermentation

M. Le Président informe qu'il n'a reçu aucune démission, puis annonce que suite à la démission de M. Alberto Mocchi, le groupe Les Verts à procéder à l'élection complémentaire de Mme Armelle Saunier.

Le Bureau du Conseil a constaté cette élection complémentaire et l'extrait y relatif a été affiché aux piliers publics. Aucun recours n'ayant été effectué dans les trois jours suivant cet affichage, l'assermentation peut, dès lors, avoir lieu.

M. Le Président prie Mme Armelle Saunier de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever pour la prestation de serment.

Serment:

«Vous promettez d'être fidèle à la Constitution Fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du Pays.»

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.» (Art. 9 LC)

Après avoir donné lecture de la formule du serment, M. Le Président prie Mme Armelle Saunier de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

- **Mme Armelle Saunier – Je le promets**

M. Le Président félicite la nouvelle conseillère communale pour son assermentation, lui remet son enveloppe et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal de la Ville de Renens.

M. Le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt la discussion.

4. Communications de la Présidence

Mesdames, Messieurs,

*C'est par une journée enneigée, mais malgré tout agréable que votre président s'est rendu avec une petite délégation sur les hauts de Bottens pour couper le **traditionnel sapin** que vous pouvez admirer dans cette salle.*

Je ne vous cacherai pas que j'ai eu une certaine difficulté à le faire tomber, ce sapin... Mais heureusement pour moi, le bûcheron a eu tout autant de difficulté ce qui m'a tout de même évité un certain inconfort face à mon public. Bref, à deux nous avons donc tout de même réussi notre travail et heureusement parce que, vous en conviendrez, il est magnifique! Merci à l'équipe qui l'a décoré.

*Sinon je n'ai pas d'autres informations à vous donner si ce n'est de vous rappeler que vous avez reçu en début de séance les **fiches de jetons de présence** que vous voudrez bien contrôler. Pour votre information, les jetons des préavis 83, 86 et 87 seront payés au mois de juin 2016, inutile de prévenir Mme Charlet de l'erreur, ce n'en est pas une !*

*Pour terminer, je vous informe que la **Présidence du groupe Les Verts** est dorénavant assurée par Mme Nathalie Jaccard.*

M. Le Président ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

5. Communications de la Municipalité

Vous avez tous reçu le communiqué de la Municipalité N° 4/2015-2016 ainsi que les réponses écrites aux interpellations des Conseillers communaux Vincent Keller et Nathalie Jaccard et consorts ainsi que la réponse écrite à une question de M. Le Conseiller communal Anton Chatelan.

M. Le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

La Municipalité vous salue pour cette dernière séance de l'année et vous informe que M. Olivier Golaz a une annonce à vous transmettre.

- **M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

En tant que représentant de la Municipalité au sein du Comité de Direction de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois", j'ai le plaisir de vous informer que le Département des institutions et de la sécurité a délivré l'accréditation définitive à la Police de l'Ouest lausannois, le 7 décembre 2015.

L'Association a présenté une demande le 9 mars 2015 et, en septembre dernier, une commission d'accréditation a évalué et contrôlé que les conditions établies dans la loi étaient respectées.

Ces exigences portaient notamment sur l'effectif des policiers affectés aux missions générales de police et la garantie d'un engagement 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sur deux événements simultanés.

Pour atteindre l'objectif fixé sur ce point, il a fallu procéder à une importante augmentation des effectifs, ce qui s'est ressenti, il est vrai, sur la part de notre budget alloué à la POL. Cependant, l'accréditation délivrée par l'Etat de Vaud démontre que notre investissement était, non seulement nécessaire à la poursuite de l'activité de la POL, mais aussi en adéquation avec la loi.

Ainsi, au nom du Comité de Direction de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois", je vous remercie pour les efforts consentis sur le plan financier, qui sans eux n'auraient pas rendu l'accréditation de la POL possible.

Enfin, si les objectifs de la POL sont atteints aujourd'hui, il est important de préciser qu'ils devront, dans tous les cas, être maintenus, voir développés, en fonction de l'évolution de l'environnement sécuritaire et de l'organisation policière vaudoise.

Je précise également qu'il y a un communiqué de presse sur le site de la PolOuest. Je vous remercie de votre attention.

M. Le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

Intervention relative à la réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation intitulée: "A quand une desserte en trains grandes lignes en gare de Renens ?"

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Suite à la réponse écrite de la Municipalité, que je remercie, à l'interpellation « A quand une desserte en trains grandes lignes en gare de Renens ? » déposée le 8 octobre dernier et co-signée par tous les présidents de groupe du conseil, les Conseillers communaux signataires de l'interpellation ont l'honneur de déposer la résolution suivante.

"Le Conseil communal de Renens vient de voter avec enthousiasme un crédit d'investissement important en faveur de la modernisation de la gare de Renens (Préavis 73-2015). Il s'attend toutefois à ce que la desserte de la gare soit améliorée et, en conséquence, appuie les demandes des député-e-s de l'Ouest lausannois et des Municipalités des 4 villes concernées par ce projet pour demander aux CFF d'étudier l'arrêt en gare de Renens d'au moins deux trains grandes lignes, dans chaque direction et par heure de service régulier, cela dès que possible, mais au plus tard à l'issue des travaux du projet « Léman 2030 »."

Il est à noter que cette résolution a, sauf erreur, été aussi déposée par les conseils communaux des trois autres villes concernées, à savoir Chavannes-près-Renens, Ecublens et Crissier.

M. Le Président ouvre la discussion sur cette résolution.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président soumet au vote l'adoption de la résolution.

C'EST A L'UNANIMITÉ QUE CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE
--

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,*

Je vous remercie d'avoir voté cette résolution que nous allons envoyer aux CFF, conjointement avec les résolutions des autres conseils communaux des quatre communes qui "font" la gare, ainsi qu'au Canton.

Après la rédaction de la réponse qui vous a été transmise, des chiffres très intéressants, que j'ai envie de partager, sont tombés; il s'agit des comptages 2014 de Lausanne-Région comparant le nombre de voyageurs journaliers dans les gares de l'agglomération (Lausanne, Renens, Morgé et Vevey). Ces chiffres font ressortir que le trafic voyageur en gare de Renens a augmenté de 7,8% entre 2010 et 2014. Tant les jours ouvrables que sur la moyenne générale, la gare de Renens est maintenant la troisième gare après Lausanne et Vevey et

devant Morges en termes de trafic voyageur. Je crois que ces chiffres nous aideront encore à appuyer cette revendication auprès des instances tant des CFF que cantonales, donc merci pour votre résolution.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

- Intervention relative à la réponse de la Municipalité à l'interpellation au sujet de l'hébergement d'urgence

*Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,*

Je tiens à remercier la Municipalité et Monsieur Divorve pour la réponse à mon interpellation sur l'hébergement d'urgence.

Si la réponse est assez complète, toutefois, elle ne répond que très partiellement à mes préoccupations et questions. Toutefois, j'ai bien compris qu'un groupe de travail réfléchi à cette problématique, dès lors pour le moment j'attendrai que cet organe avance dans ses réflexions et me réjouis d'avoir un retour sur leurs travaux et le cas échéant je me permettrai de revenir aux nouvelles.

- **M. Anton Chatelan, PLR**

- Intervention suite à la réponse de la Municipalité à la question relative au parc automobile de la Ville de Renens

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Chers Collègues,*

J'aimerais remercier la Municipalité pour sa réponse écrite à la question posée le 8 octobre 2015 relative au parc automobile de la Ville de Renens.

Remerciements particuliers sur la qualité de la forme, dont j'ai apprécié la forme écrite, et pour le fond très détaillé. Merci beaucoup.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la discussion sur les Communications de la Municipalité.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. Le Président prie M. Stéphane Montabert, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Stéphane Montabert**, Président de la Commission des finances

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

La commission des finances s'est réunie, comme à son habitude, le mardi 8 décembre dans une dernière séance annuelle chargée pour étudier les implications financières des quatre préavis déposés ce soir.

Mais avant tout, la commission transmet au Conseil des informations de dépassements de budget portant sur deux préavis.

Dépassement de budget sur le Préavis N° 89-2010 Collecteurs eaux claires et eaux usées Simplon - Les Ramiers

Le dépassement atteint CHF 49'151.65, amenant un coût total de CHF 475'731.60, soit 11,5% de dépassement.

Chantier au sud des voies de chemin de fer pour une mise en séparatif importante entre eaux claires et eaux usées, le préavis a été compliqué à mettre en œuvre, car passant par un terrain privé.

Les réticences d'un propriétaire et son opposition ont retardé le projet, amenant des coûts supplémentaires. De plus, la phase de travaux a révélé un terrain meuble et humide difficile à travailler. Renens a dû adapter le projet, les terres du chantier devant être transmises à des décharges spéciales.

Dépassement de budget sur le Préavis N° 38-2013 Hôtel-de-Ville, bâtiment administratif rue de Lausanne 35, installation d'un ascenseur et aménagements intérieurs divers / Crédit complémentaire pour l'aménagement et la création d'un poste de base pour le corps de la Police de l'Ouest lausannois

Le dépassement atteint CHF 12'477.32, amenant un coût total de CHF 1'081'777.31, soit 1,16% de dépassement.

Comme la Municipalité l'explique, il s'agit moins d'un dépassement pour divers et imprévus que d'une modification du projet en cours de réalisation. Les travaux visaient à l'origine à établir un Poste de Base pour la police dans le bâtiment, qui évolua en Poste de Ville accueillant davantage de personnel selon le nouveau plan de PolOuest pour Renens. Bien que des économies aient pu être réalisées sur certains postes comme le mobilier, il a été impossible d'empêcher ce léger dépassement.

Passons maintenant aux quatre préavis de ce soir.

Préavis N° 88-2015 - Chemin des Airelles - Mise en séparatif

Ce préavis représente une étape de plus dans l'amélioration de l'eau vers la STEP ou le Lac en installant davantage de séparatifs eaux claires eaux usées en ville. Le montant des travaux de CHF 786'600.- sera pris dans le fonds prévu à cet effet.

- *La commission des finances accepte les incidences financières du préavis N° 88-2015 à l'unanimité.*

Préavis intercommunal N° 89-2015 - Crédit d'investissement pour la révision du plan directeur communal dans une démarche conjointe avec les communes du district de l'Ouest lausannois, appelée Plan directeur intercommunal.

Ici, l'objectif est de faciliter la coordination intercommunale et de bonifier la région conjointement. Différentes instances participent aux coûts.

La commission demande pourquoi la commune de Prilly bénéficie d'un plafond à 10% dans la clef de répartition page 6. La Municipalité répond que Prilly a déjà engagé des travaux qui serviront au projet. Prilly est la plus à jour en quelque sorte, et il n'aurait pas été correct d'agir comme s'ils n'avaient rien fait. La clef a été définie par les syndicats et le SDOL. La Municipalité fournira des explications supplémentaires à la Commission de préavis.

- *La commission des finances accepte les incidences financières du préavis N° 89-2015 par 7 Oui et 3 Abstentions.*

Préavis N° 90-2015 - Fixation des indemnités du/de la Syndic/que et des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021

Renens définit en fin de législature les indemnités des élus de la législature suivante. La Municipalité en place a trouvé équitable, pertinent, raisonnable, d'augmenter le taux d'activité. D'autres pistes comme la hausse du tarif horaire ou le décompte des heures effectuées ont été écartées. Le salaire est calculé selon le pourcentage d'activité et sur la base du salaire du chef de service le mieux payé de la commune, ce qui correspond à une Classe 26 sur la grille salariale du canton. Détail est demandé au service du personnel, il sera transmis à la commission de préavis.

Le préavis contient une erreur ; l'activité du poste de Syndic devrait être augmentée de 25% et non 20% pour que le Taux d'activité passe de 80% à 100%. De même, l'activité des municipaux devrait augmenter de 20% pour que le Taux d'activité passe de 50% à 60%. Les chiffres mentionnés sont faux parce qu'ils mélangent taux d'activité et points. Juridiquement, ce n'est pas exact... Le texte ne correspond pas au tableau. Mais les incidences financières sont correctes. Les modalités des postes en termes de taux d'activité ne correspondent pas vraiment à la réalité, mais sont imposées par la caisse de pension CIP.

Le préavis ouvre un débat nourri sur le mode de calcul des indemnités. Tous admettent et saluent l'implication des Municipaux dans la marche de la commune, mais la question d'un juste salaire est sensible, de même que la nature du contrat qui lie la commune et un élu.

- *La commission des finances accepte les incidences financières du préavis N° 90-2015 par 3 Oui, 1 Non et 7 Abstentions.*

Préavis N° 91-2015 - Amélioration de la propreté en Ville de Renens - Bilan, stratégie et mesures

Beaucoup de sollicitations visent à améliorer la propreté en ville. Cet aspect est important pour son image, le sentiment de sécurité, le confort et le plaisir des habitants... Mais la tâche

est difficile et il faut constamment nettoyer sans se laisser dépasser. Le préavis déploie donc tout un train de mesures, certaines ayant des conséquences financières et d'autres non.

- *La commission des finances accepte les incidences financières du préavis N° 90-2015 à l'unanimité.*

M. Le Président ouvre la discussion sur les communications de la COFIN.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président remercie M. Stéphane Montabert ainsi que les membres de la commission des finances pour le travail accompli.

7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. Le Président prie M. Byron Allauca, Président de la CUAT, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Byron Allauca**, Président de la CUAT

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,*

La CUAT s'est réunie le 01 décembre 2015 en présence de Mme Tinetta Maystre et de M. Hofstetter.

A cette occasion, la CUAT a procédé à l'élection du nouveau Président de la commission. M. Chatelan Anton du PLR a été élu à l'unanimité.

La Commission a ensuite reçu une présentation de la Municipalité sur l'état des lieux des différents plans de quartiers à Renens et sur le plan d'affectation cantonal « PAC ».

En préambule, Mme Maystre nous rappelle que la volonté et le mandat de la Municipalité pour cette législature étaient d'élaborer une stratégie globale de l'urbanisme à Renens et de travailler projet par projet afin de construire des logements et des espaces verts durables et de qualité.

Il nous a été rappelé aussi que le Conseil Communal avait voté en 2012 un préavis pour un crédit de CHF 900.000.- afin d'accompagner un certain nombre de projets prévus pour la législature 2011-2016. Aujourd'hui, sur ce montant, environ CHF 700.000.- ont déjà été engagés, le reste ne sera pas dépensé pendant cette législature.

Rétrospective démographique.

Selon les données à disposition, Renens a eu peu de croissance démographique jusqu'à 1950, ensuite la croissance démographique a atteint un pic entre 1950 et 1970. Les années 70 et 80 ont été des périodes où la croissance a été nulle, voire négative, mais depuis la fin des années 80 la croissance démographique est régulière. Actuellement, Renens compte 20'714 habitants.

Selon la croissance démographique observée, d'ici à 2030, Renens aurait une population d'environ 26'000 habitants.

En résumé les PQ de cette législature sont les suivants:

- Bellevue et la Place du marché qui sont terminés.*
- La Croisée II, Saugiaz-Avenir, Entrepôts, Renens Gare-Sud qui sont **en chantier***
- Savonnerie, Malley-Gare, Malley-Gazomètre, Kodak, Chêne I qui sont **en Projet** :*
- Chêne II, Chêne III, Pont-Bleu-Terminus et Piscine qui sont **en esquisse seulement**:*
- Et le PQ de Florissant qui a été abandonné et celui de Closel qui a été transformé en projet de soutien à l'économie et à l'emploi. Voilà pour les PQ.*

En conclusion, on peut dire que Renens a eu une forte croissance démographique ces dernières années, elle va continuer à croître pour atteindre probablement 26'000 habitants en 2030. La ville pourrait accueillir toute cette population à condition que tous les projets se réalisent, car si on additionne la quantité d'habitants prévus dans les différents projets, on arrive à 27'000 habitants. Nous sommes donc dans la cible de la projection démographique.

Plan d'Affectation Cantonal (PAC)

Vu que le projet de la patinoire et de la piscine à Malley est situé sur différents territoires communaux, la transformation dans un Plan d'affectation cantonal (PAC) permettra à ce projet d'être traité directement par le Canton et en particulier par le Conseil d'Etat ce qui est un avantage pour les projets d'utilité publique et d'intérêt cantonal et régional comme c'est le cas de Malley. Le PAC est à l'enquête depuis le 02 décembre 2015 et jusqu'au 20 janvier 2016.

Après quelques questions, la Municipalité nous a offert un repas.

La prochaine séance de la CUAT est prévue le mardi 1^{er} mars à 19h00 à la Salle de conférences.

M. Le Président ouvre de la discussion.

Celle-ci n'étant pas demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)

M. Didier Vienet, Président de la CARIC, informe M. Le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

Nonobstant, M. Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil Communal

M. Le Président s'enquiert auprès de l'Assemblée si un membre d'un conseil intercommunal souhaite prendre la parole.

Celle-ci n'étant pas demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

10. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales

M. Le Président annonce les changements suivants de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales:

- Commission d'Urbanisme et Aménagement du territoire
La Présidence de la Commission est assurée par M. Anton Chatelan du groupe PLR, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.
- Commission des Pétitions
Faisant suite à la démission de M. Alberto Mocchi du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe Les Verts, présente Mme Anabela Verdino, respectant ainsi la convention de législature.
- Commission des Affaires Régionales et Intercommunales
Faisant suite à la démission de M. Alberto Mocchi du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe Les Verts, présente M. Jonas Kocher, respectant ainsi la convention de législature.
- Groupe de concertation politique sur le Plan directeur Intercommunal de l'Ouest lausannois
Faisant suite à la démission de M. Alberto Mocchi du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe Les Verts, désigne M. Jonas Kocher en tant que suppléant, respectant ainsi la convention de législature.
- Atelier de la Ville de Renens – Jury pour l'attribution du Prix de la Ville (commission municipale)
Faisant suite à la démission de M. Alberto Mocchi du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe Les Verts présente Mme Armelle Saunier.
- Commission consultative du feu du SDIS Malley Prilly Renens (Commission municipale)
Faisant suite à la démission de M. Alberto Mocchi du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe Les Verts présente M. Yolán Menoud.

La discussion n'étant pas demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

11. Budgets 2016

a) De la Commune de Renens

b) De l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge

c) De la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy

d) De l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens

M. Le Président communique la procédure arrêtée pour le traitement de ce point de l'ordre du jour:

- M. Stéphane Montabert, président de la COFIN fera part d'un résumé du rapport de la commission,
- M. Le Président ouvrira la discussion sur le fond des budgets 2016, à savoir:
 - o De la Commune de Renens,
 - o De l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge,
 - o De la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy,
 - o De l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Malley,
- La parole sera ensuite donnée à la Municipalité pour clore ce débat de fond,
- Nous parcourons ensuite le budget communal dicastère par dicastère, une discussion sera ouverte à chaque chapitre,
- Une discussion sera ouverte sur le budget de l'organisme intercommunal Mèbre-Sorge,
- Une discussion sera ouverte sur le budget de la STEP,
- Une discussion sera ouverte sur le budget de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens,
- Une discussion générale sera ouverte une dernière fois sur les quatre budgets,
- Finalement les quatre budgets seront votés l'un après l'autre.

M. Le Président prie M. Stéphane Montabert, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Stéphane Montabert**, Président de la Commission des Finances

INTEGRALITE DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR

BUDGET 2016 DE LA COMMUNE DE RENENS

BUDGET 2016 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE MÈBRE-SORGE

BUDGET 2016 DE LA STATION D'ÉPURATION (STEP)

BUDGET 2016 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE SDIS MALLEY PRILLY – RENENS

La Commission des Finances était composée de :

Nicole Haas Torriani

Geneviève Bonzon

Didier Vienet

Yolan Menoud
 Gian-Luca Ferrini
 Reza Safai
 Vito Vita
 Hugo Dias
 Anton Chatelan
 Vincent Keller
 Eugène Roscigno
 Fatmir Sadiku
 Stéphane Montabert (président-rapporteur)

La Commission des Finances s'est réunie à sept reprises entre le 26 octobre et le 10 novembre 2015 pour étudier le budget 2016 de la Commune ainsi que les budgets des Ententes intercommunales Mèbre-Sorge, de la STEP et du SDIS. Comme à son habitude, la Commission des Finances a étudié un ou deux dicastères par soirée. Lors de l'examen de chaque dicastère, le Municipal concerné était présent avec ses chefs de service. À toutes ces personnes, la Commission des Finances adresse ses remerciements.

La Commission des Finances tient également à remercier chaleureusement Madame Laurence Favre, Adjointe du service des Finances ; Monsieur Michaël Perrin, Boursier communal ; et Monsieur Jean-François Clément, Municipal des finances. Ils ont assisté à toutes les séances de la COFIN et répondu avec célérité et professionnalisme aux nombreuses questions des commissaires.

BUDGET 2016 DE LA COMMUNE DE RENENS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le budget est un exercice difficile et l'édition 2016 n'y fait pas exception. La Commune renonce à certaines dépenses, d'autres sont imposées, de nombreux projets sont en cours (tram, gare, rénovations) dans un contexte économique tendu. Enfin, de grosses incertitudes pèsent sur l'avenir financier de la Commune notamment à travers le projet cantonal de la troisième Réforme de l'Imposition des Entreprises (RIE III).

Compte tenu de ce contexte, le budget 2016 est établi en fonction des lignes directrices suivantes :

- *Maintenir une marge d'autofinancement positive ;*
- *Assurer les prestations actuelles ;*
- *Assumer les projets engagés.*

Enfin, ce budget s'inscrit dans le contexte du renouvellement des autorités communales. Il faut donc remarquer que suite aux élections, une partie des personnes qui mettront en œuvre ce budget ne seront pas celles qui l'ont défini.

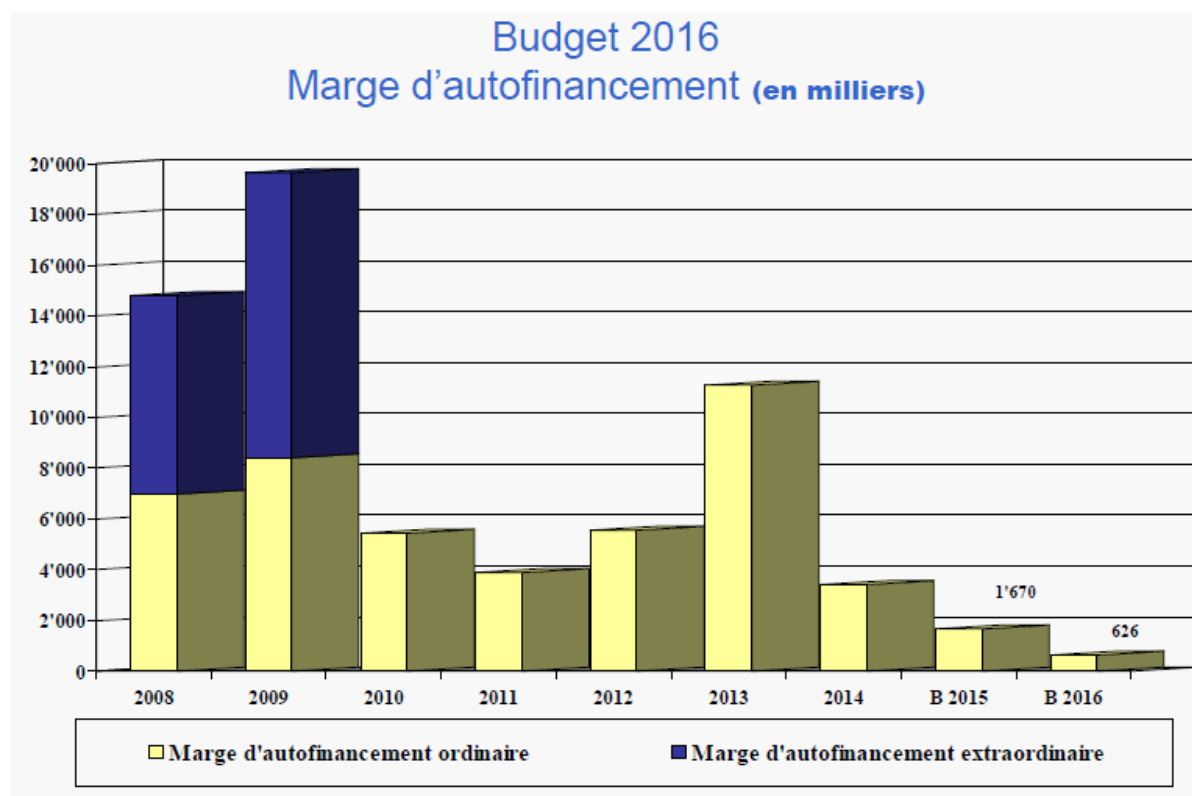
Le nombre de nouveaux postes octroyés est faible (+0,85 EPT au total). Cela ne correspond pas à une réduction des prestations. Chaque année la Municipalité doit faire face à des demandes de postes issues des différents services, qui s'efforcent eux-mêmes de tenir compte

d'un contexte économique difficile. Leurs demandes de 3,65 EPT, correspondant à des prestations « idéales » ont donc dû être arbitrées autrement que par un accroissement direct du volume du personnel communal. Hormis les postes auxquels la Municipalité a décidé de ne pas renoncer (nettoyage, APEMS, UAPE) le choix a été pris de renforcer à l'interne des postes plus généraux comme le secrétariat ou la police des constructions.

Les principaux changements du budget 2016 sont :

- La révision des conditions salariales des Accueillantes en Milieu Familial (AMF) ;
- Le renforcement de la promotion économique.

Les revenus progressent très modestement, les charges aussi. De ces deux valeurs découle la marge d'autofinancement communale, faible en 2016, mais encore positive. La marge d'autofinancement, différence entre charges et revenus financiers, est le volume d'argent dégagé par les activités communales ; la Commune n'est en mesure de rembourser des emprunts (et a fortiori d'en contracter de nouveaux) que si elle est positive. C'est en quelque sorte la « marge du ménage ».



Graphique issu de la présentation de M. Clément à la Commission des Finances

Cette année voit la mise en œuvre de nombreux chantiers qui sont autant de gros investissements. Souvent ces investissements sont évalués au budget plus haut qu'ils ne le sont par rapport à la réalité ; cette différence n'est pas liée à un problème d'évaluation. Il s'explique principalement à cause des retards qui font arriver les factures plus tard que prévu dans les comptes. Les coûts sont donc davantage distribués dans le temps.

Selon les critères cantonaux, le budget 2016 fait apparaître :

- Un Endettement Net par habitant de 3'771.-, qualifié « d'élevé » entre 3'000.- et 5'000.- ;
- Un Niveau d'Endettement Communal de 107,41%, qualifié « d'acceptable » entre 100 et 150% ;
- Un Degré d'Autofinancement de 2,92%, qualifié « d'insuffisant » dès lors qu'il est inférieur à 50%.

La dette communale est, selon les termes de la Municipalité, «encore supportable, mais un peu inquiétante.»

La marge de manœuvre financière de la Commune va s'amenuisant. Indépendamment des ratios cantonaux ou des notes synthétiques, le risque à moyen/long terme pour la Commune serait d'arriver à une situation financière où elle peine à trouver des organismes à qui emprunter pour financer ses projets.

Il semble donc nécessaire à l'équipe municipale et à la Commission des Finances qui prendront la relève au début de la prochaine législature de faire en sorte de maintenir une marge d'autofinancement positive, quitte à redéfinir les projets en termes de priorités.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PERSONNEL

PRÉAMBULE

L'Administration Générale n'annonce pas de grands changements au budget, hormis une grosse variation liée aux élections communales. Tous les deux ans, elle organise un « Cap sur l'Ouest ». Enfin, l'Administration Générale veut augmenter la promotion économique de la ville à travers un mandat à 40%. Il y a beaucoup à faire dans ce domaine avec l'évolution des Ateliers de la ville de Renens, du site du Closel, des petits commerces... Il y a un vrai besoin, lié aux plans de quartier et au centre de Renens.

EXAMEN DE DÉTAIL

- 1010.3011.01 Personnel DO – traitements

L'augmentation de 20% s'explique par un accroissement de 0,20 EPT, obtenu par un transfert de poste du Service Informatique, repris au Greffe (donc enlevé au SI). Lorsqu'il y a de tels transferts, cela entraîne également une variation des annuités, des indexations salariales, mais aussi les allocations familiales qui sont incluses dans le traitement de base... Un simple échange de poste peut donc faire passablement varier les frais liés au personnel.

- 1010.3003.02 Scrutateurs

Le budget de la nature 3003.02 monte au niveau de la section 1010 Administration générale alors que la même nature descend dans la section 1000.3003.02 Scrutateurs, au niveau du Conseil communal cette fois-ci. Ce « glissement » s'explique par l'engagement de personnel communal pour le dépouillement des élections communales, notamment lors des phases de saisie informatique. Le personnel d'appoint est payé CHF 30.- de l'heure, de la même façon que des conseillers communaux convoqués.

- 1010.3099 Charges diverses des autorités

Ces charges incluent divers repas et événements liés à des changements de législature (accueil d'un nouveau Conseil communal, sortie du Conseil communal). Il y a aussi un alignement des traitements entre les commissions permanentes pour leur repas annuel : la COGES en a un, la COFIN aussi, il serait juste que la CUAT en dispose également. On compte CHF 1'000.- par repas pour les commissions permanentes, CHF 8'000.- pour le repas de début d'année de législature.

Pour la sortie de législature du Conseil communal, le budget est établi à CHF 50.- par personne.

Le détail du compte suit.

1010.3099	Charges diverses des autorités	39'000.00
	Mun et CS - Repas divers (repas de début d'année Mun, séances extra muros, séances de travail, sortie des CS, minérales et cafés durant les séances diverses de la Mun et au Secrétariat municipal)	8'000.00
	Mun - Bons, cadeaux, fleurs, bouteilles	1'000.00
	CC - Boissons repas passation pouvoirs et visite biens communaux	1'000.00
	CC - Repas Bureau, apéritif passation pouvoirs, avis de décès, couronnes, fleurs	3'000.00
	CC - Repas fin année en juin - Dès 2012, ni apéritif, ni repas en décembre	4'000.00
	CC - Eaux minérales consommées durant les séances	1'000.00
	CC - Repas des membres des commissions permanentes (Gestion, CUAT, CRI) 3 x Fr. 1'000.-- CC - Repas des commissions permanentes (Gestion, CUAT et ACRI) 3 x Fr. 1'000.--	3'000.00
	CC - 1ère année législature 16(17), etc) : Sortie de législature du Conseil Fr. 5'000.-- (Fr. 50.--/personne + invités, soit 100 pers au total)	5'000.00
	CC - 1ère année (2016-21) : Fr. 6'000.-- pour repas assermentation avec familles en plus du repas de fin de législature, par Fr. 4'000.--	6'000.00
	Mun - Frais fin de législature 2016 : Fr. 5'000.-- (repas, Fr. 2'500.-- et Fr. 500.--/pers/légis)	7'000.00

- 1010.3170 Frais de réceptions et de manifestations

Il n'est pas possible de véritablement définir le « coût moyen » d'une manifestation tant elles sont diverses. Par exemple, la réception des nouveaux bourgeois est budgétée à CHF 5'750.-, alors que d'autres, pas forcément connues du grand public (apéritif SIE, réception du Grand Conseil vaudois) sont budgétés à CHF 14'000.- .

Il y a aussi le repas annuel avec les instituteurs et la Municipalité, CHF 22 à 23'000.- planifiés pour Ouest Expo en 2016... Renens fait plutôt moins que les autres municipalités, et pas dans le luxe. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, le volume de ces repas et manifestations a tendance à baisser parce que les agendas sont surchargés !

Le détail du compte suit.

1010.3170	Frais de réceptions et de manifestations	129'000.00
	Autres réceptions non prévisibles	2'500.00
	Réception des jeunes de 18 ans et des nouveaux bourgeois (Fr. 4000.-- frais de réception + Fr. 750.-- animation, invitation 1'000.--)	5'750.00
	Réceptions, manifestations, inaugurations, etc. - vins, cafés et minérales + minérales pour les séances dans les différentes salles de la Salle de spectacles	25'000.00
	Cadeaux, channes, etc.	1'250.00
	Réception Préfet	3'000.00
	Rencontre avec les autorités communales et autres (nouvelle législature)	6'000.00
	Diverses manifestations à l'extérieur (UVS, UCV, broche coupe des sapins)	10'000.00
	Manifestation non connue à ce jour	14'000.00
	Apéritif fin année du SIE SA - Tournus des 4 communes - Renens en 16, etc : Fr. 500.--	
	Participation frais de réception président Grand Conseil lorsqu'il vient d'une commune du district de Lausanne-Ouest : soit Fr. 1.00 par hab. En 2010, pour Mme Claudine Wyssa, Bussigny, versé un forfait de Fr. 10'000.--. Pas en 2014	
	Fr. 8'500.-- Repas avec les institutrices/teurs à charge de la Mun les années paires d'Administration générale les années paires	
	Manifestation de district "Ouest Roule", Fr. 1.--/hab, Cap sur l'Ouest (en 2014)	
	Commande du livres Marendaz pour les naturalisations (stock au 4.4.14 : 625 ex)	
	Comptoir de l'Ouest tous les 3 ans : 2010-13-16 ?	
	Apéritif fin année du SIE (tournus des 4 communes)	500.00
	Repas avec les institutrices/teurs	8'500.00
	Repas avec les parrains et marraines de la gare	1'100.00
	Cap sur l'Ouest - Fr. 1.--/hab pour organisation "Préfecture"	20'400.00
	Cap sur l'Ouest - Animations et dépenses propres à Renens	9'000.00
	Ouest Expo 2016 - Fr. 1.--/hab pour l'édition 2013	20'400.00
	Ouest Expo 2016 - Frais supplémentaires non compris dans la participation de Fr. 1.--/hab	1'600.00

- 104 INFORMATION ET COMMUNICATION

Plusieurs sociétés sont sous contrat avec la Commune pour sa communication. La Municipalité a ainsi diversifié ses prestataires pour les affiches de Noël, pour le marché, les fêtes des 18 ans... Mais la part du lion de ce budget – le site internet et la publication Carrefour Info – relève d'une seule agence.

Une partie du travail est effectuée en interne, la mise en page préalable sur Publisher ; au-delà, il y a tout le travail de transfert à l'imprimerie. La conception graphique revient à CHF 23'000.-, un montant compté large, mais qui dépend de la pagination du numéro de Carrefour Info (8 pages ou 16...) Et de la matière qu'il contient. Et la Municipalité prévoit naturellement un numéro supplémentaire spécial pour les élections.

- 1044.3101 Imprimés et fournitures de bureau

Le SPOP distribuait aux nouveaux habitants une fourre sous forme de classeur comprenant de nombreuses informations utiles (numéros de téléphone, horaires de bus...) Mais dans des formats disparates qui confinaient au cauchemar lorsqu'il fallait en faire de nouvelles ou les mettre à jour. Au vu des coûts et du travail que cela impliquait, la Municipalité passera désormais à l'impression à la demande d'un journal qui évoluera dynamiquement.

Ce journal, intitulé « Bienvenue à Renens », contiendra plein d'informations pratiques. Une première édition va sortir tout simplement parce qu'il n'y a plus aucun classeur précédent de disponible. Peut-être sera-t-il une fois envoyé sous forme de tout-ménage pour les anciens habitants, pour un résumé des dernières informations de Renens.

Les nouveaux arrivants passant par le SPOP sont d'environ 2'300 personnes chaque année.

- 1070 Promotion économique et tourisme

Les honoraires évoluent, mais il n’y a pas à priori besoin de faire suivre avec des moyens matériels. Ce genre d’activité n’implique guère de matériel.

- 1070.3659 Dons, aides et subventions casuels

Ce sont des soutiens de projets en lien avec l’économie. Le soutien de la Municipalité est indirect à travers des aides au loyer des Ateliers de la Ville de Renens. L’effort de promotion économique est, sauf exception, ciblé et ponctuel sinon la Commune aurait alors à se doter d’un règlement pour établir qui aider, selon quels critères...

Ce genre de tâche appartient plutôt au Canton à travers d’autres organismes comme le cautionnement romand, etc.

- 1075 Soutien à la population

Cette ligne budgétaire a trait à la Taxe forfaitaire en lien avec les déchets. C’est une subvention à la taxe de base que payent les Renonais pour la collecte des déchets, hors taxe au sac. Bien que le Canton ait été sollicité pour valider le mécanisme renonais de subventions, la Municipalité n’a pas obtenu de confirmation formelle de sa part.

- 1300.3090 Frais pour la formation du personnel

La Municipalité met l’accent sur la formation continue. L’administration essaye de répondre aux demandes de formation pour peu qu’elles soient professionnellement pertinentes et validées par les chefs de service. Selon les montants impliqués, la décision finale est du ressort du chef du personnel ou de la Municipalité.

- 1301.3091 Fondation pour la formation professionnelle (Apprentis)

Le montant a été calculé par un pourcentage de la masse salariale, que toutes les entreprises doivent verser dans un pot commun. Ce montant est ensuite employé en formant des apprentis. C’est relativement nouveau. Le mécanisme, destiné à favoriser les entreprises formatrices, avait été un peu compliqué à mettre en place et la Commune avait surestimé ces montants.

- 1320.3115 Achats de véhicules et accessoires

Sur le parc communal de 15 vélos électriques, 1 à 2 vélos sont remplacés par année. La Municipalité a encore peu de recul. Des frais commencent à apparaître, car les batteries sont relativement fragiles ; elles se déchargent vite dans les locaux non chauffés.

- 19 SCHEMA DIRECTEUR DE L’OUEST LAUSANNOIS (SDOL)

Le SDOL est géré par voie de convention. Les employés sont liés à la Commune par contrat administratif. Le SDOL ressemble souvent à une boîte noire lorsqu’on arrive à l’examen des budgets annuels, mais il fonctionne en toute transparence ; tous les conseillers communaux reçoivent par ailleurs un état des lieux sur le SDOL à travers un rapport annuel.

- 1990 Fonds Wakker

L'argent encore disponible dans le fonds a servi à donner un coup de pouce pour le petit film "Mon Ouest à Moi", il est réattribué ponctuellement.

FINANCES – CULTES

PRÉAMBULE

Supervisant les finances communales, le département donne le la en terme de lisibilité et d'organisation des budgets pour les autres dicastères. Il établit les comptes conformément au règlement sur la comptabilité des communes. La responsabilité finale sur le résultat des budgets et des comptes incombe à la Municipalité.

Le principal problème des Finances est lié à RIE III, dont l'incertitude «pèse» sur Renens. Un montant entre 2,5 et 3 millions est en question. Les autres incertitudes sont liées à la santé économique, la Municipalité évalue donc les rentrées futures avec prudence. Enfin, la Commune essaye de valoriser au mieux les sociétés communales.

Toutes les nouvelles ne sont pas mauvaises; bien qu'ils n'entrent évidemment pas dans les budgets, il arrive que la Commune bénéficie à l'occasion d'événements extraordinaires (succession, transaction immobilière importante...)

EXAMEN DE DÉTAIL

- 2010.3301.01 Défalcation impôts – personnes physiques

Il n'est guère possible d'éviter la défalcation des impôts des personnes physiques. La Commune a délégué cette tâche au Canton, dont les services suivent les processus de contentieux. Chaque cas est passé en revue selon des critères définis. Octroyer des délais de paiement n'est pas simple et la Commune n'a pas son mot à dire.

Les montants ont augmenté depuis 2013, on a 3 à 400'000 francs de plus. Mais sur le million et demi en jeu la Commune récupère tout de même un demi-million d'impôts après défalcation, ce qui laisse donc suggérer un million de pertes...

- 2020 Service de la dette

Les taux sont historiquement bas.

- 2023 Revenus des titres, créances et participations

Les revenus s'envolent, principalement à cause de SIE SA. SIE SA était une société défiscalisée qui pouvait proposer un dividende de 2%. Afin de mieux profiter de la rentabilité de la société, le Conseil d'Administration a cessé de faire des provisions pour poser une réflexion: Pourquoi ne pas défiscaliser? La direction de SIE SA a donc demandé au Canton de cesser la défiscalisation. Au 1er janvier 2016, SIE SA versera un impôt et pourra verser des dividendes annuels plus importants à ses actionnaires, c'est-à-dire la Commune de Renens et les trois autres communes membres.

Cette société a constitué beaucoup de réserves de trésorerie et 90% des montants distribués correspondent aux bénéficiaires de l'année en cours, mais il y a un peu plus qu'on retire de ces réserves. La fiscalisation permet en outre à la Commune (en fait aux 4 Communes membres) de récolter des impôts supplémentaires au travers de l'impôt sur les personnes morales.

- 28 Cultes

La ville collabore avec de nombreuses communautés religieuses. Sur son territoire, la ville compte plusieurs lieux de cultes, diversement fréquentés. Plusieurs lieux de cultes connaissent des difficultés financières, notamment pour l'entretien des locaux paroissiaux. Ceux-ci sont très utilisés et participent au lien social, interculturel, interreligieux (musique, rencontre, soutien...). Par conséquent l'avenir de ces lieux est une source de préoccupations pour la Municipalité.

L'Eglise évangélique réformée et l'Eglise catholique romaine sont reconnues comme institutions de droit public dotées de la personnalité morale. La communauté israélite est reconnue comme institution d'intérêt public. La communauté musulmane a initié un processus de « reconnaissance ».

- 2803.3652.01 Subvention St-François – Renens

Pour ce lieu de culte, le contexte est différent : plusieurs messes y sont dispensées (portugais, italien, espagnol) qui doivent s'articuler dans la journée.

CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL

PRÉAMBULE

Les chiffres globaux font état d'une grande stabilité. Les écarts s'expliquent en particulier par des charges supplémentaires pour le collège du Censuy qui vient d'ouvrir à la rentrée avec 2 concierges - à payer sur l'ensemble de l'année dès 2016 - et CHF 25'000.- pour Les Tilleuls.

Les comptes par nature 3141 du département ont été affinés, avec un 01 pour des travaux non planifiés (remplacement d'une chaudière en panne par exemple) et un 02 pour l'entretien courant (comme la réfection d'un parquet prévue de longue date). Cela permet une meilleure lisibilité des budgets. Dès 2017, la nature aura une troisième catégorie 03 dans laquelle figureront tous les contrats d'entretien.

EXAMEN DE DÉTAIL

- 3003.3040 Cotisations Caisse de Pensions

La baisse des versements à la Caisse de pensions, a priori surprenante, s'explique par un problème de répartition au niveau des charges sociales entre toutes les natures 3040. Une personne, engagée fin 2014, est affiliée à la LPP uniquement en plan risque en raison de son jeune âge, ce qui explique la différence.

Il y a aussi des mutations de personnel ou des variations d'âge qui expliquent que pour un nombre donné d'employés communaux les cotisations peuvent varier d'une année sur l'autre.

- 3006 Conciergeries

La Commune compte 28,36 EPT de conciergerie, répartis entre 38 personnes. Il y a des remplacements lorsque les circonstances l'exigent, mais le travail est à «flux tendu», car en cas de maladie ou d'accident la Municipalité ne peut pas compenser en interne. Elle ne dispose grosso-modo que d'un seul site (Léman - Censuy) capable de suppléer aux autres, ailleurs il n'est pas possible de prêter du personnel.

Le personnel peut faire des heures supplémentaires sous forme de compensation comme pour les grands nettoyages, compensées par des périodes creuses, mais sur l'année il ne doit pas y avoir d'heures supplémentaires.

- 3006.3154 Entretien des machines et du matériel

Les contrats « Aquama » correspondent à un principe de nettoyage avec eau et sel, testé et mis en place sur le site du Léman et étendu au Censuy et à l'Administration générale. C'est une machine qui fabrique le produit et dont il faut payer l'entretien.

Le contrat définit un certain nombre de litres produits, payés à travers le contrat de maintenance. La surface du site détermine le nombre de litres, qui détermine lui-même le contrat de maintenance. Il n'est donc pas possible de se servir d'une machine à outrance pour remplir des bidons pour toute la Commune...

Cela ne se compare pas à de l'eau de Javel, car c'est de l'électrolyse et de l'hydrolyse. Au niveau des coûts il faut voir sur le long terme. Il y a un confort d'utilisation évident: pas de masque, de gants... Pas de problème d'étiquetage, de stockage... C'est par ce biais que la Commune économise de l'argent.

- 3209.3186 Primes d'assurances de choses – Neuve 1 (ex-Corso)

Bien qu'il semble ne plus rien y avoir à assurer dans ces locaux, l'assurance de choses correspond à une obligation de l'ECA pour assurer les murs.

- 3511.3141.02 (nature 3141)

Le remplacement systématique des cylindres est une volonté de la Municipalité, permettant de simplifier la gestion des clés. La Municipalité met en place un système qui simplifiera la vie des employés communaux. Une personne prépare laborieusement cette transition, mais le système final permettra de gagner énormément en simplicité. Par exemple si quelqu'un perd sa clé, on pourra la désactiver où qu'elle se trouve. Il sera aussi possible d'autoriser ou d'empêcher l'accès à certains sites.

- 3521.3141.02 Bâtiment – rénovation et travaux spéciaux – Florissant

Malgré la somme de CHF 49'000.- la COFIN n'a pas à se prononcer, ce montant relevant de l'entretien courant.

- 3531.3152 Entretien mobilier et équipement scolaire – Léman – Collège Joran

La somme de CHF 5'000.- pour l'entretien des tablettes graphiques se réfère à des tableaux interactifs achetés en 2009, un par classe. Il y a eu des discussions avec le Canton pour savoir

qui en assumait le coût. Le budget est évidemment prévisionnel, car au bout de 5 ans la technologie permet d'avoir sur le marché des beamers avec de meilleures performances à un prix moins élevé.

- 3533.3121 Achats d'eau – Léman – Salle de gym Maurabia

Le doublement par rapport aux comptes 2014 s'explique à travers de nouveaux sites, Tilleuls et Censuy, qui expliquent à eux deux CHF 8'000.- de supplément. Ce poste est sous surveillance, et la Municipalité constate une tendance baissière.

- 3581.3141.02 Bâtiment – rénovation et travaux spéciaux – Pavillon des Biondes

Le montant était déjà de CHF 20'000.- en 2015; les travaux d'alors correspondaient au remplacement de la chaudière et à la révision de la citerne. Cette année, c'est le remplacement des luminaires dans trois classes.

SERVICE ENVIRONNEMENT – MAINTENANCE

PRÉAMBULE

Le budget est stable et ne voit quasiment pas de variation. Sur le front des déchets, la somme globale est à peu près identique, l'historique dont la Municipalité dispose désormais permet d'affiner les montants. Le fonds lié au Développement durable est toujours doté du produit d'une taxe de 1 pour mille sur chaque KWH consommé, mais diminue des subventions accordées aux citoyens. Le nouveau poste de Délégué à l'énergie a permis d'effectuer les travaux suivants :

- Une réponse au Conseil communal sur l'empreinte carbone de la Commune ;
- La création d'une bourse solaire participative.

Le Délégué à l'énergie (la déléguée en fait) aura aussi pour tâche de conduire le nouvel audit pour le label Cité de l'énergie 2017. Il faut savoir que les exigences de ce label augmentent à chaque renouvellement au niveau des bâtiments et des projets à moyen et long terme.

EXAMEN DE DÉTAIL

- 3630.4354.01 Ventes de verre, ferraille, papier et PET (TVA 8%)

Le prix actuel à la tonne des déchets de papier a sérieusement baissé, il est maintenant à CHF 45.- la tonne alors qu'il avait atteint CHF 85.- quelques années plus tôt. Le montant de CHF 45.- par tonne semble une perspective stable. La Municipalité a un contrat-cadre qui assure un prix minimal de CHF 25.- la tonne, quelle que soit l'évolution des prix du marché.

DIRECTION URBANISME ET TRAVAUX

PRÉAMBULE

2016 est une année difficile pour l'Urbanisme. Le dicastère voit son nombre de postes évoluer de +0,2 EPT, mais cela ne se ressent pas dans le budget parce qu'un poste avait été surévalué

en 2015. Autre changement, l'introduction du compte 3710.3185.05 Conformité des chantiers, lancé l'an dernier.

EXAMEN DE DÉTAIL

- 3810 Travaux

Les montants importants sont liés à l'épuration des eaux. Ce sont des montants d'investissement conséquents en relation avec les mises en séparatif de divers collecteurs, qui seront traités sous forme de préavis. Déjà importants en 2015, la Municipalité sait qu'elle ne dépensera pas tous les montants engagés probablement à cause du retard du chantier du Tram.

L'objectif, pour l'horizon 2030, est d'arriver à un séparatif total eaux claires / eaux usées sur le territoire communal.

- 3860.4342 Taxes périodiques d'utilisation et d'entretien

Le montant est le même qu'en 2015, donc pas de modification du règlement. Une modification est prévue, mais plus tard, si bien que le budget n'en tient pas compte.

CULTURE – JEUNESSE – SPORT

PRÉAMBULE

Au niveau des écoles il y avait deux directeurs et une directrice, maintenant la Commune dispose d'un directeur et deux directrices suite à un départ en retraite.

EXAMEN DE DÉTAIL

- 5110 Animations

Chaque année la Municipalité augmente de 7.5% la somme pour l'animation du marché. Les montants s'expliquent par des animations aussi le mercredi après-midi. Celle du samedi est inscrite sous la rubrique 5110.3653.01 Subventions versées à Renens Animation, le montant de CHF 12'000.- ne varie pas.

Lorsque la Municipalité invite un orchestre de Jazz New Orleans il faut compter entre CHF 900.- et CHF 1'200.- pour 3h de concert, ça a un coût... Le calendrier d'animation va également de fin avril jusqu'à début octobre, y compris les vacances d'été, ce qui n'est pas facile à tenir. Sur la place du Marché il y a un public d'habitues qui aime la musique proposée.

Un commissaire tient à préciser que les animations lors de la Fête de la Fourmi rouge sont payées par la Fourmi rouge et non par la Commune.

- 5180.3011.01 Personnel DO – traitements

Il y avait une surestimation au budget 2015. Selon la Municipalité, le poste d'aide a été repourvu par une personne plus jeune et avec moins de qualifications (non HES), donc un salaire moins élevé.

- 5301.3170 Frais de repas et animations
- 5301.3199.02 Frais de transports et d'hôtel

Ces montants concernent le projet mené sous l'égide de Jeunesse en Action avec des jeunes venus de Tunisie. La majorité des frais était prise en compte par des fonds européens (compte 5301.4653), si ce n'est qu'à la suite d'un malheureux concours de circonstances au niveau des dates le projet s'est engagé juste au moment du vote du 9 février et les fonds européens n'ont plus été versés... Maintenant les fonds sont de nouveau disponibles.

La ligne est maintenue à cause de montants portés dans les comptes 2014, même si elle n'a plus guère d'utilité du point de vue du budget 2016. Elle disparaîtra dès lors qu'elle sera totalement vide.

- 5308.3011.01 Personnel DO – traitements (Bibliothèques scolaires)

Le commentaire «Nouvelle répartition comptable avec la section no 5180 "Bibliothèque publique"» est discutable alors qu'il n'y a pas de différence (CHF 200.-). Le poste de responsable est ventilé entre publique et scolaire selon une nouvelle répartition ainsi que le changement de personnel avec un salaire moins élevé, ce qui au final correspond au même traitement. On aurait effectivement pu se passer de la remarque.

- 531 Enseignement primaire

Un commissaire s'inquiète de l'accès scolaire à la piscine et de la location de patins avec le nouveau site de Malley. La Municipalité répond que cela se négocie au niveau des plages horaires et qu'à ce stade on ne sait pas si la Commune aura à payer une entrée. A Renens les contribuables payent le déficit d'exploitation de la piscine communale donc il est normal que les élèves avec leurs enseignants entrent gratuitement, mais la piscine couverte de Malley appartiendra à plusieurs entités et suivra peut-être une logique différente.

- 5311.3011.01 Personnel DO – traitements (Classes primaires Renens Est (24-Janvier))

La variation s'explique ainsi: jusqu'en 2015 les budgets de devoirs accompagnés étaient seulement sur Renens-Est, désormais ils sont répartis sur les deux secteurs de Renens.

- 5311.4652.01 Participation des parents pour devoirs accompagnés

L'augmentation ne vient pas d'une hausse de la participation des parents, mais il y a plus de groupes.

- 5311.4652.02 Participation des parents pour courses et camps

La Municipalité répond à une demande qui vient des établissements scolaires. Pour cette ligne de budget, l'augmentation s'explique à la fois par une hausse des tarifs et une hausse du nombre des élèves. Le montant de subvention augmente, mais la participation des parents augmente également. Les camps coûtent plus qu'il y a 10-15 ans.

SÉCURITÉ PUBLIQUE – INFORMATIQUE – POPULATION

PRÉAMBULE

Le budget du dicastère est équilibré, dans la cible prévue. Cela correspond à la volonté de mieux maîtriser les dépenses.

EXAMEN DE DÉTAIL

- *6100.3521 Participation à l'Association pour la Sécurité dans l'Ouest Lausannois.*

Le budget de la PolOuest est maîtrisé suite à l'augmentation de CHF 700'000.- de son budget l'an dernier. La police maintient dans son budget des fonds de réserve provisionnés sur une partie du montant global rendu aux communes afin de faire face à des frais d'équipement imposés et parfois imprévus. Cette manière de voir a été validée par la COFIN intercommunale de PolOuest. La volonté est tout de même de réduire progressivement ce fonds.

- *6100.3527 Participation Service intercommunal des taxis*

Le nouveau poste aux Taxis est une demande de l'association des taxis, pour s'occuper de la sécurité de ce type d'activité. Comme Renens fait partie de l'association des taxis lausannois, le poste sera assuré par un policier rattaché à Lausanne. Il s'agit d'une activité à plein temps.

- *6100.3170 Frais de réceptions et manifestations*

Les parrains et marraines de gare sont une prestation de Renens décidée il y a six ans. On compte une douzaine de parrains et marraines de gare plus 2-3 accompagnants, soit une quinzaine de personnes pour le repas.

- *6900.3111 Achat de matériel et logiciels*

Le montant correspond surtout à de l'achat de nouvelles licences et à de l'achat et du renouvellement de matériel. Les licences sont plutôt dans le compte 6900.3162 Maintenance et licences contractuelles. L'acquisition de licences est séparée de leur renouvellement annuel.

SÉCURITÉ SOCIALE

PRÉAMBULE

Le budget du dicastère de la sécurité sociale est en forte augmentation avec 2,4 millions de charges et 0,6 million de revenus supplémentaires. Cette différence s'explique en partie par l'ouverture de l'UAPE du Censuy qui n'était pas au budget 2015. De plus, on a une revalorisation du salaire horaire des Accueillantes en Milieu Familial (AMF), expliquée plus loin. Aujourd'hui elles ont un très petit salaire et une participation aux frais ; après des discussions avec d'autres communes, il a été conclu qu'une revalorisation permettrait plus facilement de couvrir les besoins. Les montants correspondants ont été budgétés pour l'année, mais c'est une mesure qui ne se fera pas au 1er janvier.

Sur le plan du personnel, il y a une petite augmentation des effectifs de 0,30 EPT, essentiellement du personnel de nettoyage à l'UAPE du Censuy, et 0,15 EPT pour l'APEMS du Léman comme assistante socio-éducative.

EXAMEN DE DÉTAIL

- *7119.3012.80 Personnel DO – remplacements divers (Crèches, garderies et jardins d'enfants)*

Il est évidemment difficile de prévoir les remplacements (vacances, maladie, maternité...). Ils ont toujours été sous-évalués ces dernières années. La Municipalité a simplement décidé d'aligner les montants sur les comptes tout en faisant un ratio proportionnel lié à tous les lieux d'accueil en tenant compte du Censuy.

- *712 ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR*

Une explication s'impose sur ces deux francs horaires. Dans le salaire actuel, le tarif horaire est de CHF 3,09 par enfant et par heure (maximum 5 enfants y compris les enfants de l'accueillante pour peu qu'ils soient en âge d'être gardés). Seulement CHF 3,09 sont donc soumis aux charges sociales. S'y ajoutent 2 francs de « frais » par enfant pas pris en compte dans ces charges sociales, qui correspondent à l'usure du mobilier, à l'entretien de la chambre, etc.

Avant, les accueillantes étaient considérées comme une activité permettant un salaire d'appoint, mais maintenant le nombre d'heures sur Renens a quasiment doublé, ce qui n'est pas facile en terme de coordination. Cette évolution est identique dans le reste du Canton. Ce métier se professionnalise et implique la mise en place de nouvelles exigences.

Les deux francs de frais, cumulés sur toutes ces heures de garde, deviennent un trop gros montant par rapport aux heures effectuées. La Caisse de compensation AVS n'est plus d'accord avec cette méthode de calcul et l'a fait savoir. Ces sommes représentant de gros montants à soumettre aux charges sociales, l'association faîtière des réseaux vaudois d'accueil de jour (FRAV) a négocié avec la Caisse de compensation. Il y avait même une demande rétroactive... Mais pour l'instant cette revendication n'est plus à l'ordre du jour et la Municipalité a donc budgété les nouveaux montants au 1er janvier.

Renens n'arrive pas à passer à 50 accueillantes parce que les gains ne sont pas assez élevés. Avec le nouveau mode de rémunération, on s'assure que l'accueillante ne gagne pas moins, mais c'est un calcul compliqué puisqu'il devrait tenir compte de l'ensemble de la situation financière de chaque ménage et de ses impôts. Dans le pire des cas, l'accueillante recevra 20 centimes net supplémentaires de l'heure par enfant; dans le meilleur des cas, 90 centimes nets de l'heure par enfant.

Les parents quant à eux payeront CHF 6.- (tarif maximum). La garde des enfants auprès d'accueillantes en Milieu Familial implique d'autres coûts liés par exemple aux coordinatrices, aux vacances, etc. Il n'y a pas de bénéfice pour la Commune.

- *7120 Accueil familial de jour – Renens*

Il y a une subvention de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), une organisation cantonale. Le sujet est politique et encore en discussions. Deux associations de

communes ont défendu le projet de séparer les réformes de la FAJE et RIE III. Le Canton a une autre approche, multiplier par 2 le soutien à la FAJE (qui passerait de 30 à 60 millions).

La Ville est subventionnée par le Canton pour la coordinatrice à hauteur d'un EPT pour chaque tranche de cinquante accueillantes ; ce montant n'est donc pas lié au nombre d'heures d'accueil, un mode de calcul qui serait plus en phase avec la réalité communale.

Renens n'arrive pas à atteindre l'objectif de 35% de prise en charge financière par les parents et se situe plus vers 28%. Cette faiblesse est liée à la structure de la population de la Commune. A Crissier par exemple les mécanismes sont identiques, mais amènent des déficits moins élevés. Pour l'accueil familial de jour la couverture par les parents est plus haute, de l'ordre de 40-45%. C'est un accueil plus souple qui a beaucoup d'avantages.

- *7620 Facture sociale*

Malgré la stabilisation relative des montants inscrits au budget, on ne peut pas dire que la Facture sociale cesse réellement de croître. Elle est répartie sur toutes les communes selon un facteur péréquatif. Le calcul est compliqué, car fonction de multiples facteurs y compris le moindre montant extraordinaire perçu au travers de l'impôt sur les successions... La facture sociale globale peut donc augmenter sans que la facture de la Commune ne s'en ressente nécessairement.

La Commune de Pully a ainsi vu une augmentation de 8 millions de charges de sa facture sociale alors que pour Renens elle est stable cette année. Le système péréquatif du Canton ne permet pas de donner une corrélation lisible entre un montant et ce que les communes se répartissent finalement entre elles.

La Commune de Renens est bénéficiaire de la péréquation sans les thématiques à hauteur de 2,6 millions, mais ce montant est de toute façon plafonné à 5,5 points d'impôts communaux (plafond toutefois en hausse du plafond précédent, qui portait sur 4 points d'impôts maximum).

COMMISSION INTERCOMMUNALE MÈBRE-SORGE – CONCENTRATION DES EAUX USÉES, ENTRETIEN DES COLLECTEURS DE CONCENTRATION

Pas de grands changements à signaler, les montants incluent les frais d'entretien, mais aussi les préavis sur les nouveaux séparatifs. La Commune de Renens participe à hauteur de 31,03% aux charges nettes de l'Entente.

La Commission prend acte du budget présenté.

STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET DE TRAITEMENT DES BOUES DE L'AGGLOMÉRATION LAUSANNOISE (STEP)

Lausanne s'est organisée pour faire face au chantier de rénovation à 300 millions et les fait porter par une Société anonyme, Epura, en mains lausannoises. Le président de la STEP participe à son Conseil d'Administration.

Deuxième gros changement, une taxe de CHF 9.- par habitant décidée au niveau suisse est prélevée pour lutter contre les micropolluants. Elle servira à financer les travaux jusqu'à ce que la station soit conforme, ce qui devrait arriver dans les 5 ans le temps que les travaux soient terminés.

Renens est aussi tenu de diminuer les flux d'eaux usées en direction de la STEP dans le cadre de sa politique des eaux. L'objectif est d'accroître les séparatifs eaux claires / eaux usées pour concentrer les efforts de nettoyage sur les seules eaux usées. La rénovation de la STEP tient toutefois compte de ces travaux et de leurs équivalents en cours dans les différentes communes.

La Commission prend acte du budget présenté.

ENTENTE INTERCOMMUNALE SDIS MALLEY PRILLY – RENENS

Le budget du SDIS est équilibré. Au rang des dépenses particulières pour 2016, on compte l'acquisition prévue d'un véhicule pour les officiers.

La Commission prend acte du budget présenté.

DÉLIBÉRATIONS

VŒUX ET AMENDEMENTS

Ici figurent les vœux et amendements exprimés par les commissaires, ceux qui sont acceptés à la majorité sont considérés comme vœux et amendements de la Commission des Finances.

VŒU

La Commission réitère son vœu déjà déposé par le passé:

« La Commission des Finances demande à recevoir le budget et les comptes de l'association intercommunale PolOuest, sous le sceau de la confidentialité le cas échéant, afin d'analyser en amont les détails des comptes de la section 6100. Elle chargerait ainsi les représentants renensais au conseil intercommunal de recevoir des réponses à ses éventuelles remarques. »

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ

Ce vœu a déjà été transmis à l'Association intercommunale PolOuest.

La PolOuest informe qu'il ne lui est pas possible de transmettre le budget ou les comptes avant l'adoption de ceux-ci par le Conseil intercommunal de PolOuest.

La Municipalité invite la Commission des Finances à convenir d'une séance d'explication et d'information sur les comptes et le budget avec les Conseillers communaux représentant la Commune de Renens au Conseil intercommunal de la PolOuest, ainsi qu'avec le Municipal de la Sécurité publique. Cette séance devant avoir lieu avant l'adoption des comptes et du budget de la PolOuest.

DÉTERMINATION DE LA COMMISSION

Au final c'est par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention que la Commission des Finances accepte les conclusions du budget 2016 de la Commune de Renens.

Par 7 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions, la Commission des Finances accepte les conclusions du budget 2016 de l'entente intercommunale Mèbre-Sorge.

Par 6 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions, la Commission des Finances accepte les conclusions du budget 2016 de la Station d'épuration (STEP).

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, la Commission des Finances accepte les conclusions du budget 2016 de l'entente intercommunale SDIS MALLEY Prilly - Renens.

Il est à mentionner que, lors de la lecture du résumé du rapport, M. Le Président de la Commission des finances a fait part de ce qui suit:

"Malgré notre relecture, une dernière erreur s'est glissée dans le rapport du budget 2016. En page N° 6, il est mentionné, en dernière ligne du paragraphe du compte N° 1010.3003.02 "Scrutateurs", je cite "Le personnel d'appoint est payé CHF 30.- de l'heure, de la même façon que des conseillers communaux convoqués.". Toutefois, la seconde partie de la phrase, c'est à dire "... de la même façon que des conseillers convoqués." est erronée. En effet, les participants convoqués par le Bureau électoral pour les dépouillements des élections et votations sont rémunérés à hauteur de CHF 25.- de l'heure et non CHF 30.- et ce, selon le préavis N° 102-2010.

M. Le Président ouvre la discussion sur le fond des quatre budgets.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président transmet la parole à la Municipalité.

- **M. Jean-François Clément, Conseiller municipal**

Mesdames et Messieurs,

Comme dit dans la présentation, ce budget est le fruit d'un long travail. Notre volonté est toujours de développer les prestations offertes à l'ensemble de la population en n'oubliant aucune de frange de celle-ci et comme vous les savez toutes et tous nous disposons de ressources plus rares que celles d'autres collectivités publiques.

C'est donc toujours un énorme travail que de préparer ce budget puisque c'est le budget d'une Municipalité au complet, associant tous les chefs de service. Nous venons vers vous avec un budget que nous portons unanimement et pensons qu'il est nécessaire de l'accepter pour pouvoir continuer à améliorer le bien vivre-ensemble et les prestations collectives ainsi que nos engagements en termes d'investissement, parce qu'il y a des fenêtres d'opportunité pour ceux-ci quand bien même nous n'ignorons pas que l'économie présente quelques

incertitudes en termes, notamment, de fiscalité, mais tous, nous soutenons le budget tel qu'il vous est présenté ce soir.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président parcourt le budget communal 2016 chapitre par chapitre.

- Préambule – pages roses I à XX

M. Le Président ouvre la discussion sur le chapitre: Préambule.

La parole n'est pas demandée, celle-ci est close par M. Le Président.

- Administration générale – Personnel: pages 2a à 11b.

M. Le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Administration générale-Personnel.

La parole n'est pas demandée, celle-ci est close par M. Le Président.

- Finances et cultes: page 12a à 16b

M. Le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Finances et cultes.

La parole n'est pas demandée, celle-ci est close par M. Le Président.

- Centre technique communal: pages 17a à 46b

M. Le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Centre technique communal.

La parole n'est pas demandée, celle-ci est close par M. Le Président.

- Direction urbanisme et travaux: pages 47a à 48b

M. Le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Direction urbanisme et travaux.

La parole n'est pas demandée, celle-ci est close par M. Le Président.

- Culture-Jeunesse-Sport: page 49a à 62b

M. Le Président ouvre la discussion sur le chapitre: Culture-Jeunesse-Sport.

La parole n'est pas demandée, celle-ci est close par M. Le Président.

- Sécurité publique – Informatique - Population: page 63a à 66b

M. Le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Sécurité publique – Informatique-population.

La parole n'est pas demandée, celle-ci est close par M. Le Président.

- Sécurité sociale: pages 67a à 81b

M. Le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Sécurité sociale.
La parole n'est pas demandée, celle-ci est close par M. Le Président.

- Comptes de fonctionnement par nature: pages vertes 82 à 85

M. Le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Comptes de fonctionnement par nature.
La parole n'est pas demandée, celle-ci est close par M. Le Président.

- Comptes d'investissements par direction: pages 86 à 98

M. Le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Comptes d'investissements par direction.
La parole n'est pas demandée, celle-ci est close par M. Le Président.

- Comptes d'investissements par nature: pages 99 à 106

M. Le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Comptes d'investissements par nature.
La parole n'est pas demandée, celle-ci est close par M. Le Président.

- Budget 2016 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge

M. Le Président ouvre la discussion sur le budget 2016 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge.

La discussion n'est pas demandée, celle-ci est close par M. Le Président

- Budget 2016 de l'Entente intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP)

M. Le Président ouvre la discussion sur le budget 2016 de la Station d'Épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise.

La discussion n'est pas demandée, celle-ci est close par M. Le Président.

- Budget 2016 de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens

M. Le Président ouvre la discussion sur le budget 2016 de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens.

La discussion n'est pas demandée, celle-ci est close par M. Le Président.

M. Le Président ouvre une dernière fois la discussion sur les budgets 2016 de manière générale.

- **Mme Nicole Divorve, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers Collègues,*

Le groupe La Fourmi rouge salue le budget proposé et accepté par la commission des finances. Si on y regarde de plus près, quatre grands thèmes sont à mettre en évidence.

Premier thème: les coûts de personnel. Le montant annoncé de l'augmentation des charges du personnel est de CHF 1'740'000.-. Si on tient compte que le 1% de hausse lié à l'augmentation du coût de la vie ne sera pas appliqué et que la revalorisation du salaire des mamans de jour et la mise au budget de la nouvelle UAPE du Censuy totalisent à eux deux un montant de CHF 1'250'000.-, on voit que l'augmentation réelle, à activités équivalentes, est de seulement CHF 200'000.-, soit largement moins qu'un pour-cent d'augmentation. On peut légitimement se poser quelques questions sur le peu d'augmentation des EPT de notre commune au vu de l'augmentation constante des prestations de notre personnel. Dans tous les cas, un tout grand merci aux collaboratrices et collaborateurs de notre commune pour tous les efforts consentis et pour leur grande motivation.

Second thème: les coûts de fonctionnement hors personnel. L'analyse du budget met en évidence une contraction des coûts liés aux biens, services et marchandises et ce de l'ordre d'un demi-million. Nous avons donc, a priori, une optimisation des coûts et une réduction à l'essentiel pour un bon fonctionnement. Il s'agit d'une mesure importante qui est à saluer particulièrement, car elle est certainement le reflet de bien des réflexions et d'une gestion qui vient s'axer sur l'essentiel.

Troisièmement: l'augmentation de la promotion économique visant au maintien du tissu industriel sur Renens. C'est un pan important de la vie de notre Ville qui est mis là en avant. C'est la concrétisation d'une vision politique de notre Municipalité, visant à maintenir chez nous des lieux de travail dans le secteur de la création, dans le secteur de l'industrie et également dans le secteur des services. C'est un outil indispensable pour conserver un équilibre entre places de travail et logement, faute de quoi Renens deviendra à terme une cité dortoir, ce qui n'est de loin pas une perspective réjouissante que ce soit pour sa dynamique et pour la préservation de l'environnement.

Terminons par le quatrième thème, qui nous oblige à lever un peu notre tête bien enfouie dans le budget 2016 et à regarder au loin. L'avenir financier pour notre commune est très orageux. Notre Grand Conseil vaudois a accepté une anticipation de la réforme des entreprises, 3ème du nom. Cette réforme n'est pas encore sous toit au niveau des deux chambres fédérales et notre parlement cantonal pense qu'il faut jouer les bons élèves. Le débat est cependant maintenant sur la place publique grâce au référendum qui a abouti et nous pourrons, nous devons avoir cette discussion de fond. Les prévisions pour notre ville sont de devoir perdre, dans quelques années, environ 2 millions de francs par an. Soit l'équivalent de 4 points d'impôts. Notre ville est un exemple des impacts très négatifs que peut avoir cette réforme. Mais il serait faux de croire que nous sommes une exception.

Lausanne va voir ses entrées financières diminuer de quelques dizaines de millions. Plus près de nous, dans notre district, ce sont également Crissier et Bussigny qui vont être en difficulté. Deux choses semblent évidentes pour La Fourmi rouge: la première est que des mesures compensatoires doivent être trouvées et une solidarité cantonale doit être mise en place. La seconde est que le dé plafonnement de la péréquation financière cantonale doit être rediscuté avec le Conseil d'Etat. Nous comptons donc sur notre Municipalité pour porter d'une façon forte et claire ces recherches de solutions.

En conclusion, le groupe Fourmi rouge réaffirme son soutien au budget 2016 tel que présenté, remercie non seulement la municipalité et les services pour ce grand travail visant à contenir au mieux les dépenses, mais également la commission des finances pour son intense travail et vous invite à l'accepter.

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

Le budget 2016 de la Ville de Renens, précis, complet et argumenté, se situe dans la continuité des budgets précédents. On perçoit clairement à sa lecture la volonté de rigueur et le souci constant de la Municipalité de contenir l'augmentation des charges partout où elle en a le pouvoir, sans pour autant diminuer la qualité des prestations et des infrastructures.

Alors que le budget 2015 proposait une augmentation du personnel communal correspondant à 5 EPT, pour 2016, l'augmentation proposée n'est que de 0,85%.

Cette stabilisation de l'effectif du personnel communal, même si elle n'a certainement pas été décidée de gaieté de cœur, est nécessaire hélas pour contenir l'augmentation des charges de la Ville, et le groupe socialiste tient à remercier ici le personnel des différents services communaux pour la qualité de leur travail tout au long de l'année dans des conditions pas toujours idéales.

Comme nous avons tous pu le lire dans les documents qui nous ont été remis, le budget 2016 fait état d'une très faible marge d'autofinancement et d'investissements conséquents. Des investissements voulus et défendus à raison par la Municipalité appuyée par notre Conseil. Les projets que nous avons appelés de nos vœux dans cette même salle, amélioration de la mobilité, développement des places d'accueil, rénovation des structures scolaires, maintien de notre patrimoine, et plus globalement, l'accroissement de la qualité de l'offre culturelle, sportive et associative de notre ville, se réalisent, se matérialisent, avec pour corollaire des charges au budget.

Devant cette perspective d'investissements conséquents et celle de l'entrée en vigueur d'une 3^{ème} réforme de l'imposition des entreprises qui risque d'entraîner d'importantes pertes fiscales pour la Ville, une gestion rigoureuse de nos ressources s'impose, certes, mais ne suffira pas. La Ville devra chercher aussi des pistes nouvelles pour augmenter ses revenus. Et elle en propose une première déjà dans le budget que nous allons voter ce soir: celle du renforcement de la promotion économique, une activité primordiale et essentielle en ces

temps moroses et qui devrait permettre à notre commune le retour progressif vers des jours meilleurs.

L'attention accrue portée à notre patrimoine commence d'ailleurs à porter ses fruits et mérite d'être maintenue dans les années à venir.

Chers collègues, vous le savez, Renens mue, Renens évolue. Et sa transformation et ses ambitions suscitent des remarques très positives de la part de multiples observateurs.

Si le recours à l'emprunt sera nécessaire ces prochaines années, le niveau d'endettement prévisible pour 2016 restera acceptable pour une commune de la taille de Renens.

Le groupe socialiste soutiendra donc ce budget tel que présenté et vous invite, chers collègues, à en faire de même.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Abandonnant un instant ma casquette de Président de la Commission des finances pour reprendre celle de conseiller communal UDC, voici mes commentaires personnels sur ce budget et celui de mon parti.

Comme nous le voyons, le principal souci de ce budget c'est une marge d'autofinancement qui est à un plus bas historique, c'est une tendance lourde. Je vous rappelle que, selon les règles de bonne gestion, que je martèle à peu près chaque année, une commune devrait, lorsqu'elle se lance dans un investissement, couvrir environ la moitié du budget de son investissement à travers son autofinancement. Donc, avec un autofinancement qui est à un peu plus de CHF 100'000.-, Renens a, en ce moment, les moyens de se payer des nouveaux projets à hauteur de CHF 200'000.-.

Evidemment, ce n'est pas le cas et pour se lancer dans tous les gros chantiers que la Ville souhaite appliquer elle se lance dans l'endettement. L'endettement qui a beaucoup augmenté et qui atteint progressivement ses limites. Les limites de cet endettement ne sont pas lues à travers les critères d'endettements cantonaux, elles ne sont pas lues à travers les notes d'agences, elles ne sont pas lues à travers le contrôle politique de cet endettement puisqu'au cours de toutes mes années dans ce Conseil et dans la Commission des finances, je ne crois pas avoir entendu notre Conseil communal ni la Commission des finances, refuser la moindre dépense à la Municipalité, de peur de créer une crise politique. Donc, il n'y a apparemment pas de contrôle, en tout cas, pas de frein de ce côté-là.

Le risque c'est d'arriver à une autre situation que personne ne prévoit vraiment, c'est que la Commune ne trouve plus d'acteurs à qui elle puisse emprunter. C'est une limite qui n'est pas prévue, mais vers laquelle nous nous dirigeons bon an mal an et plutôt à moyen terme qu'à long terme.

Ce qui pose la question de la légitimité démocratique du budget. Que veux-je dire par là? Je vous pose la question: quel sens y a-t-il à voter pour élire une équipe municipale de quelque couleur qu'elle soit pour gérer une Commune dont la marge de manœuvre financière est réduite à zéro? C'est ce vers quoi nous nous dirigeons.

Que se passera-t-il le jour où Renens devra payer un segment de tram, par exemple, et qu'il n'y aura plus de banque pour lui prêter des fonds? C'est une question à laquelle il faudra bien

répondre et peut-être même dès la prochaine législature.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Croire encore que les finances de Renens sont saines relève d'une naïve candeur. Non, les finances de la Ville ne sont pas saines, car la Municipalité n'arrive pas à financer le premier franc de ses investissements et pour atteindre le petit équilibre, soit que les recettes couvrent les dépenses du ménage commun, elle est obligée de puiser dans un fonds de réserve qui devrait servir à financer des investissements et à valoriser la Commune et son patrimoine financier.

Certes, l'argent n'est pas cher et il est très aisé d'emprunter à des taux proches de 0% afin de financer nos investissements actuels. Mais combien de temps? Sans une politique budgétaire sérieuse, nous ne pourrions pas assumer les défis auxquels nous nous sommes engagés. Pourtant, nous ne pouvons pas dire que la Municipalité soit dépensière à outrance et vilipende l'argent du citoyen et de l'économie.

Combattre le RIE III serait une erreur, car cette réforme aura des effets positifs dans le renforcement du tissu économique, donc, par rebondissement des impacts positifs sur les finances communales d'une part et d'autre part parce que le Canton s'est engagé à mettre en place des mesures graduelles visant à renforcer la cohésion sociale.

Enfin, nous avons vu que la Commune est attentive à ses dépenses, même si dans certains secteurs des efforts de rationalisation peuvent être encore faits. Par contre, elle devrait être beaucoup plus proactive dans la valorisation de son patrimoine ainsi que dans le développement des commerces et des habitations de qualité.

La situation financière de la Commune sera probablement un enjeu majeur ces prochaines années et le PLR suivra de manière attentive la gestion de la Commune et continuera à faire des propositions dans le sens de ce qui vient d'être évoqué.

Nonobstant, le groupe PLR votera le budget présenté par la Municipalité tout en réitérant les appels à la prudence et à la valorisation.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Le groupe Les Verts rejoint les remarques et préoccupations de ses collègues socialistes et Fourmi rouge. Nous sommes aussi contents de savoir que le développement économique est au cœur des préoccupations de la Municipalité et nous choisissons de faire confiance à la Municipalité, aux services concernés.

Nous resterons, toutefois, aussi très attentifs à ce qui se passe autour de ce budget et aux finances communales. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président la clôt et donne la parole à la Municipalité.

- **M. Jean-François Clément, Conseiller municipal**

Effectivement, nous partageons la même préoccupation que vous par rapport à la rigueur, toutefois je ne rejoins pas M. Montabert lorsqu'il dit qu'il n'y a pas de pilote au niveau financier.

J'aimerais vous donner quelques chiffres, parce qu'il y a des étapes à venir qui font peur, des moments qui sont difficiles, des passages qui sont étroits. Durant ces dix dernières années, par exemple, nous avons investi CHF 132'000'000.- pour bonifier notre patrimoine collectif (Florissant, le Léman, les terrains multisports, le terrain pour le FC Renens, etc...). La marge d'autofinancement a été à hauteur de CHF 90'000'000.-, représentant environ 68% d'autofinancement. C'est insuffisant, mais c'est quand même plus que le "premier franc". Comparés à 2006, nos emprunts sont plus élevés de CHF 12'000'900.-. Personnellement, je trouve que ce bilan est positif.

Le budget qui vous est proposé est certes à nouveau "délicat". Je vous assure que, grâce à vos propositions, grâce aussi à l'attention de la Municipalité et aux efforts que nous portons au budget, nous pouvons, tous ensemble, être fiers des résultats réalisés et affronter le futur avec confiance. Et nous allons encore investir. Nous avons fait un travail conséquent ensemble. Je vous invite à accepter ce budget, qui est comme certains autres budgets récents, délicat et sensible. Merci pour votre attention.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la discussion et demande à M. Stéphane Montabert, Président de la Commission des finances, de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le projet présenté par la Municipalité

Où le rapport de la Commission des Finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte les budgets 2016

- 1. De la Commune de Renens, présentant un excès de charge de CHF 4'399'500.-*
- 2. De l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge,*
- 3. De la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP",*
- 4. De l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly – Renens*

PREND ACTE

Du plan des investissements de la Commune de Renens pour les années 2015 à 2019

- C'EST À LA MAJORITÉ (6 REFUS ET 1 ABSTENTION) QUE LE BUDGET 2016 DE LA COMMUNE DE RENENS, PRÉSENTANT UN EXCÉDENT DE CHARGE DE CHF 4'399'500.-, EST ACCEPTÉ.
- C'EST À L'UNANIMITÉ, MOINS UNE ABSTENTION, QUE LE BUDGET 2016 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE MÈBRE-SORGE EST ACCEPTÉ.
- C'EST À LA MAJORITÉ (7 ABSTENTIONS) QUE LE BUDGET 2016 DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET DE TRAITEMENT DES BOUES DE L'AGGLOMÉRATION LAUSANNOISE "STEP" EST ACCEPTÉ.
- C'EST À L'UNANIMITÉ, MOINS UNE ABSTENTION, QUE LE BUDGET 2016 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE SDIS MALLEY PRILLY-RENENS EST ACCEPTÉ.

- **M. Jean-François Clément, Conseiller municipal**

Je remercie le Conseil pour le soutien à ce budget et je vous garantis que nous ferons tout pour que les comptes soient meilleurs que le budget, ce qui a souvent été le cas, tout en permettant quand même à nos collaborateurs de ne pas souffrir d'un excédent de charges. Merci beaucoup.

M. Le Président remercie M. Stéphane Montabert ainsi que les membres de la Commission des finances pour le remarquable travail effectué.

M. Le Président cède la parole à M. Olivier Golaz qui a une annonce urgente à transmettre:

- **M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

Je crois que tout le monde est en train de voir sur les médias électroniques, qu'un colis a été déposé, en gare de Renens, par une personne. Nous ne savons pas ce que c'est, de ce fait le périmètre a été évacué, la Coop Pronto fermée, ainsi que le café en face, de même que la petite boulangerie et le trafic a été détourné.

Sachez que la Police contrôle la situation et qu'il n'y a pas de souci à se faire. La section de déminage du Canton va arriver, ou est déjà sur place, et j'ai demandé que l'on m'informe lorsque la situation sera rétablie. Je vous remercie.

12. Rapport de commission - Préavis N° 83-2015 – Adoption du Règlement concernant la taxe d'équipement communautaire

M. Le Président prie Mme Verena Berseth, Présidente-rapporteuse de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Verena Berseth**, Présidente-rapporteuse de la commission donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 16 novembre 2015 au CTC (Centre technique communal).

C'est-à-dire: Messieurs Roberto Arnedo, Jean-Daniel Roulier, Hugo Dias, Jonas Kocher, Radovan Bila, Jean-François Jeanrichard, qui remplace Ali Korkmaz, et Verena Berseth, rapporteure-présidente.

La Municipalité délègue Madame la Municipale Tinetta Maystre et Monsieur le Municipal Jean-François Clément.

Madame Maystre nous explique que suite à la loi cantonale de 2011 on peut, dans les communes, prélever un impôt pour financer les équipements, les écoles, les espaces verts.

Avant la mise en place de la loi cantonale et les règlements communaux, la commune, comme lors de la construction du gymnase, a signé une convention. Cela se faisait au coup par coup. C'est donc plus logique d'adopter un règlement et une grille tarifaire. Ainsi nous aurons une bonne base à appliquer d'une façon équitable pour chaque plan de quartier.

Monsieur Jean-François Clément précise que cet impôt a des incidences financières sous forme de rentrées fiscales pour la commune et qu'il est déjà pratiqué dans d'autres communes. Il permet, lors de l'adoption d'un plan de quartier, d'imposer les propriétaires des parcelles selon la plus-value potentielle que représente l'accroissement de leurs surfaces constructibles. Le produit de cet impôt est affecté au financement des infrastructures publiques comme les équipements liés à l'école obligatoire, aux structures parascolaires, aux transports publics ou aux espaces verts. Cet impôt ne pourra pas dépasser le 50% du prix d'un projet et pourra être affecté à un autre quartier.

La discussion est ouverte et nous comprenons que ce règlement procurera une sécurité juridique à la commune.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

M. Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **Mme Carole De Col, UDC**

Le rapport de préavis est lapidaire et ne mentionne pas des questions posées par notre commissaire lors de la séance. Aussi, il est nécessaire de les reposer ici à la Municipalité afin d'avoir une mention de ces points au procès-verbal.

- 1. Comment la taxe d'équipement communautaire sera prélevée dans le cas d'une augmentation de surface constructible d'une parcelle actuellement occupée par une PPE?*
- 2. Devant la Commission des finances, il a été expliqué que cette taxe était exigible et prélevée dans les cinq ans suivant l'augmentation de la surface constructible d'une parcelle, éventuellement dix ans dans le cadre d'un projet immobilier concret. A la commission de préavis, il nous a été rapporté que la taxe ne serait prélevée que pour les nouveaux propriétaires, il y a donc une certaine confusion.*

Un propriétaire actuel, vivant paisiblement sur sa parcelle à Renens, serait-il obligé de payer la taxe de CHF 144.- par nouveau m2 constructible à partir du moment où le potentiel immobilier de sa parcelle augmente même s'il n'effectue aucun chantier d'agrandissement ni ne vend sa propriété?

Et si oui dans quel délai?

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Une réponse qui est indiquée dans le préavis. Simplement de rappeler que les mesures d'aménagement du territoire doivent augmenter sensiblement la valeur d'un bien-fonds pour qu'une taxe soit mise en place et c'est le cas lorsqu'il y a des plans de quartier qui concerne un nouveau quartier et où volonté de construire il y a.

Ce n'est donc pas l'agrandissement d'une villa qui va avoir une incidence en terme financier et qui est, suivant comment, déjà comprise dans la réglementation. Il est mentionné en page 3 – article 3 que la taxation a notamment lieu dans le cas suivant "Modifications des prescriptions de zone engendrant une augmentation des possibilités de bâtir (...), pour autant que cette mesure accroisse d'au moins 30% la surface de plancher déterminante.". Ce n'est donc pas une PPE, qui est installée, qui va être touchée par cette mesure, mais bien des grands plans de quartier tel que celui des Entrepôts que nous avons eus ou tels que ceux qui viendront à Malley où il y a une augmentation prévue.

Encore une fois ce n'est que l'augmentation qui est taxée et non ce qui est acquis. J'espère donc que cela peut vous rassurer.

S'agissant du moment de perception, celui-ci est négocié. A défaut il est prélevé au moment du permis, mais il peut être négocié, comme cela a été dit à la Commission des finances.

J'espère avoir répondu à vos questions.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

La Taxe d'équipement communautaire est une taxe sur une plus-value sans que celle-ci ne soit réalisée.

C'est de l'argent qui vous est prélevé non sur de l'argent que vous auriez gagné, mais que vous pourriez, peut-être, gagner.

Elle représente donc par sa nature une atteinte massive au droit de propriété.

Cette atteinte est assumée par le désir de forcer fiscalement la densification. C'est en effet le seul moyen, non d'échapper à la taxe, mais d'obtenir la plus-value permettant effectivement de la payer. Beaucoup ici verront peut-être ce règlement comme un mauvais tour porté aux propriétaires. Pourtant les locataires eux-mêmes souffriront peut-être bien davantage de cette taxe.

Je vous pose la question: si une parcelle, contenant par exemple un petit immeuble locatif un peu ancien, voit sa surface constructible augmenter de 30 ou 40% à la suite d'un plan de

quartier, que va faire le propriétaire? Payer la taxe sans rien dire? Ou au contraire, effectuer des travaux de rénovation et d'agrandissement, disposant là d'une merveilleuse excuse pour mettre à la porte tous les anciens locataires et réactualiser les loyers?

Réfléchissez-y un moment et vous trouverez vous-même la réponse.

Je crois donc que ce règlement constitue une menace pour toute la population renanaise, non seulement les propriétaires, mais aussi des locataires, même les plus faibles.

Le Règlement type du Canton prévoit un nombre de m2 minimum d'augmentation du potentiel de 500 m2, en dessous duquel la taxe n'est pas prélevée. Cette phrase a fort opportunément disparu de l'adaptation du Règlement type de notre Commune, j'y vois là une volonté politique.

Afin de réduire les effets de cette taxe, je vous propose donc de l'y remettre à travers un amendement.

Amendement à l'article 3 – Cas de taxation assujettie, ajout du texte "En dessous de 500 m2 de SPD d'augmentation du potentiel, la taxe n'est pas prélevée".

Merci.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

Je reprends la parole afin d'expliquer qu'une augmentation de constructibilité a lieu lorsque le propriétaire la souhaite. Ces augmentations se font au travers de plan de quartier et les plans de quartier, s'il y a plusieurs propriétaires, qui sont eux-mêmes partie prenante, peuvent la demander ou peuvent y renoncer. De ce fait, aucun propriétaire n'est forcé, pour l'instant, dans les exemples que nous avons, et la CUAT a eu l'occasion de faire le tour des plans de quartier, à augmenter la constructibilité de son terrain.

Rappeler aussi que c'était une volonté du Grand Conseil, qui a voté cette loi, que d'harmoniser les pratiques à travers le Canton et, il ne serait pas normal que le reste de la population doive supporter les conséquences d'une densification et contribuer financièrement, alors que le propriétaire, lui-même, en ressort gagnant en ayant une constructibilité supplémentaire.

Il nous paraissait tout-à-fait légitime et équitable de contribuer, comme l'a souhaité le Grand Conseil, au travers de cette taxe qui permettrait de financer au maximum 50% des équipements communautaires demandés, comme une école, une crèche, participer à la création d'un parc public à côté lorsqu'il y a une densification qui se fait sur l'un des terrains, pour garantir la qualité de la ville.

Je vous propose ici de ne pas donner suite à cet amendement, au nom de l'égalité de traitement entre propriétaires. S'il y a une véritable augmentation, sensible, de la constructibilité, nous parlons de 30%, je crois que nous pouvons aussi contribuer au financement de ce que cela signifie.

500 m2 ce n'est somme toute pas énorme, mais pour avoir 500m2 de plus, si on en a déjà 1000, et bien il faut contribuer comme les autres. Donc, je vous suggère de garder le règlement tel qu'il vous est présenté. Celui-ci est applicable, nous avons pu le tester aux

Entrepôts et nous souhaitons, par égalité de traitement, l'appliquer de la même façon aux nouveaux plans de quartier qui vont venir.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la discussion et soumet au vote la proposition de l'amendement.

***Amendement:** adjonction à l'article 3 "Cas de taxation, assujettis" de la phrase suivante "En dessous de 500m2 de SPD d'augmentation du potentiel, la taxe n'est pas prélevée".*

- C'est à la majorité (7 voix "pour" et 9 abstentions) que l'amendement est refusé.

M. Le Président prie Mme Verena Berseth de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 83-2015 de la Municipalité du 21 septembre 2015

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte le Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de biens-fonds.

C'EST À LA MAJORITÉ (7 REFUS ET 2 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS
N° 83-2015 SONT ACCEPTÉES.

M. Le Président remercie Mme Verena Berseth ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

13. Rapport de commission - Préavis N° 86-2015 – Projet de requalification de la route du Bois-Genoud à Crissier – Adoption du tronçon situé sur le territoire de la Commune de Renens

M. Le Président prie Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Présidente-rapporteuse de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz**, Présidente-rapporteuse de la commission donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 16 novembre 2015 à 20h00 dans les locaux du Centre technique communal. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants: Ali Korkmaz, Carole De Col, Verena Berseth, Roberto Arnedo, Jonas Kocher, Hugo Dias, Jean-Daniel Roulier et Patricia Zurcher, présidente rapporteure.

La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre, Municipale Urbanisme et travaux, et M. Martin Hofstetter, chef de service urbanisme.

Présentation

Madame Maystre nous a présenté brièvement les enjeux du préavis 86-2015 en précisant d'emblée que celui-ci n'aurait aucune conséquence financière pour la commune de Renens, puisque le projet de requalification en question sera entièrement géré et financé par la Commune de Crissier. Comme le prévoit la loi vaudoise sur les routes, ce projet a été mis à l'enquête publique à Renens du 13 juin au 13 juillet 2015 et n'a suscité aucune opposition. Le présent préavis a pour seul objectif de répondre à la procédure légale en matière d'autorisation liée aux routes afin de régulariser les incidences locales du projet de la Commune de Crissier. Mme Maystre nous rappelle que les communes de l'Ouest lausannois sont fortement imbriquées et qu'il est normal que ce genre de situations se produisent de temps à autre.

Monsieur Hofstetter nous a informés du fait que le préavis de Crissier, qui permet une meilleure accroche de la Route du Bois-Genoud sur la route de Prilly/Cossonay, a été accepté par le Conseil communal de Crissier le 2 novembre 2015. Il nous a annoncé aussi que le plan de quartier en vigueur fait que Crissier ne pourra développer le projet en question qu'en partie pour l'instant, car il faudra attendre l'arrivée du BHNS pour pouvoir faire tout ce qui a été prévu. Il est encore trop tôt pour annoncer clairement combien de temps prendra la réalisation de ce projet.

Les commissaires n'ayant aucune question à poser, il a été procédé au vote.

Au vote, la commission accepte à l'unanimité les conclusions du préavis 86-2015 et propose au Conseil communal de la suivre dans cette décision.

M. Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt la discussion et prie Mme Patricia Zurcher Maquignaz de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 86-2015 de la Municipalité du 2 novembre 2015,
Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTÉ le projet de requalification du tronçon de la route du Bois-Genoud situé sur le territoire de la Commune de Renens.

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 86-2015 SONT ACCEPTÉES.

M. Le Président remercie Mme Patricia Zurcher Maquignaz ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

14. Procédure d'urgence - Rapport de commission - Préavis N° 87-2015 – Renforcement de la promotion économique et du Pôle Design de Renens – Achat de la parcelle No 782 d'une surface de 12'184 m2 sise dans la zone du Closel – Octroi en faveur de CACIB SA d'une prolongation du contrat actuel de droit de superficie distinct et permanent inhérent au bâtiment du Closel – Octroi en faveur de CACIB SA d'un nouveau droit de superficie (servitude d'usage de places de parc) pour la partie sud de la route d'accès du Closel

En préambule, M. Le Président informe que ce préavis a été déposé selon la procédure d'urgence (art. 37 du Règlement du Conseil). Il prie, dès lors, M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur de la commission des Finances de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Stéphane Montabert**, Président-rapporteur de la commission des Finances donne lecture de son rapport.

Séance : 30 novembre 2015

Début : 19h

Fin : 20h45

Commissaires présents

- M. Chatelan Anton
- M. Dias Hugo
- M. Ferrini Gian-Luca
- Mme Haas-Torriani Nicole
- M. Keller Vincent
- M. Kocher Jonas
- M. Roscigno Eugène
- M. Safaï Reza
- M. Vienet Didier
- M. Vita Vito
- M. Montabert Stéphane, Président

La Municipalité Mme Marianne Huguenin, Syndique

- Mme Tinetta Maystre, Municipale Urbanisme-Travaux
- M. Jean-Marc Dupuis, Municipal Bâtiments-Environnement
- M. Jean-François Clément, Municipal des Finances
- M. Nicolas Servageon, Secrétaire municipal
- M. Alain Lombardet, Chef de Service Bâtiments-Domains
- M. Martin Hofstetter, Chef de Service Urbanisme
- M. Michael Perrin, Chef de Service Finances

Procédure

Le Président souhaite la bienvenue aux représentants de la Municipalité ainsi qu'aux commissaires. Il rappelle la procédure d'urgence requise par la Municipalité pour le préavis 87-2015 ainsi que le délai imposé du mardi 1^{er} décembre au soir pour compléter le rapport de commission. En raison de délais très courts et d'une indisponibilité de Mme Charlet, secrétaire municipale, le rapport est rédigé par M. Andrea Rombaldi, assistant du Secrétaire municipal, mis à disposition par la Municipalité. Sur cette base, M. Montabert finalisera et fera valider ledit rapport par les membres de la Commission des finances.

Présentation du projet par la Municipalité

Mme la Syndique présente et justifie la forte délégation de la Municipalité et des chefs de Service. Ils composent l'équipe qui a mené les différentes négociations ayant mené au présent préavis. Elle souligne tout d'abord l'aspect non habituel de la procédure d'urgence utilisée. Cette dernière s'est relevée indispensable en raison de la date limite imposée au 31.12.2015 par les CFF pour la vente de la parcelle concernée. Les tractations pour cette vente ont été très longues et ne se sont concrétisées qu'en septembre 2015.

Les différents Services communaux impliqués dans la rédaction du préavis N°87-2015 présentent les tenants et aboutissants du projet. Mme la Syndique débute avec une rétrospective de la promotion économique à Renens depuis 2007 :

- *Préavis communal créant la base d'une promotion économique par le biais de la Fondation des Ateliers de la Ville de Renens en 2007, structure imaginée pour doter la Commune d'un outil d'accueil d'entreprise, mais aussi pour faciliter la venue de l'Ecal;*
- *Début proprement dit d'une activité de promotion économique de la Ville de Renens en 2011 ;*
- *Fermeture des IRL en 2012 ;*
- *Arrivée à Renens d'Inartis en 2013 et première ébauche du Pôle Design (générer une synergie entre les acteurs institutionnels, de la formation et de l'innovation à Renens);*
- *Rachat du bâtiment des IRL par CACIB SA, lancement du projet de laboratoire communautaire UniverCité au Closel en 2014 ;*
- *Nouvelle stratégie et renforcement pour les Ateliers de la Ville sur le site du Closel et fermeture définitive de la société IRL+ en 2015.*

Elle présente ensuite les acteurs du projet, soit : CACIB SA, les Ateliers de la Ville de Renens et la Fondation Inartis. Une description détaillée de ceux-ci est disponible dans le préavis.

Il est proposé de renommer le site du Closel "Les Ateliers de la Ville de Renens". Le Secrétaire municipal et actuel responsable de la promotion économique poursuit avec le schéma organisationnel de cette nouvelle structure :

- L'actuel Conseil de fondation des Ateliers jouera le rôle d'organe stratégique ;*
- Inartis se verra déléguer la gestion opérationnelle du lieu, soit la gestion d'UniverCité, des multiples associations, de l'espace de co-working ou encore de l'atelier mécanique, dans l'optique de fédérer l'entier des acteurs présents sur le site ;*
- CACIB SA aura la tâche de louer les locaux disponibles en lien avec la vision générale de développement économique décrite dans le préavis.*

Pour information, il est rappelé aux commissaires les projets déjà amorcés dans le bâtiment du Closel: UniverCité (atelier mécanique et laboratoire communautaire); différentes entreprises; un master transdisciplinaire de la HES-SO; l'association Mobilet' (semestre de motivation). Il est aussi fait mention des discussions en cours pour de potentielles futures entreprises hébergées. Il est relevé que, si les contacts en cours aboutissent, le bâtiment est quasi complet. Aujourd'hui, quelque 200 personnes gravitent déjà autour du lieu.

La présentation est reprise par le chef de Service Urbanisme pour situer le bâtiment du Closel dans son contexte urbain. Il souligne l'effervescence de l'entier de cette zone, épice de futures réalisations très importantes : possible vente prochaine du terrain du bâtiment Mayer & Soutter; projets à l'étude sur la parcelle du bâtiment Goldgym; projet en cours de la Ferme des Tilleuls; fin des travaux de la Croisée; projet du tram (qui passera devant le bâtiment du Closel); schéma directeur de Malley; et enfin requalification du passage inférieur du Léman et réalisation du "Saut de mouton" par les CFF.

La Municipale de l'urbanisme et des travaux complète ce point en justifiant la volonté de la Municipalité de ne pas repousser les zones industrielles à l'extérieur de la ville. Le préavis N° 87-2015 propose donc une adéquation forte entre la vision urbanistique et la promotion économique à Renens.

Le chef de Service Bâtiments-Domains revient plus en détail sur la parcelle N° 782 (caractéristiques et vente), objet du présent préavis.

La présentation se termine avec les aspects financiers, développés par le chef de Service des Finances. Ce dernier note que la négociation de la vente de la parcelle a été facilitée par le fait que la Commune est actionnaire majoritaire du superficiaire (CACIB SA). L'achat de ladite parcelle se compose d'une vente directe et d'une vente à terme pour sa partie Sud (à noter qu'il a été convenu d'un droit au gain sur 10 ans pour cette dernière).

Concernant le financement du crédit de CHF 6,6 millions, on souligne que le projet discuté est éligible dans le cadre d'un soutien LADE. Il existe donc une possibilité de financer jusqu'à 50% du prix d'achat de la parcelle par un prêt sans intérêt sur 25 ans ainsi que par l'entremise d'une aide à fonds perdu. Cette aide cantonale reste pour l'heure conditionnelle. Une démarche auprès du SPECo a d'ores et déjà été entamée. La décision finale est de la compétence du Conseil d'Etat.

Dans le cas d'un financement ne passant pas par le soutien de la LADE, le boursier souligne que la Commune pourra toujours se financer sur le marché, dont les taux actuels sont très intéressants. La présentation se conclut sur la description du droit de superficie octroyé à CACIB SA. Ces derniers paieront une rente progressive tenant compte de la surface du terrain

(partie Nord puis partie Sud) ainsi que d'un prix au m² plus bas la première année. A terme la rente sera fixée sur 10'612 m² à CHF 30.-.

Questions/remarques des commissaires et réponses de la Municipalité

Lors d'une vente à un acteur public, le risque existe de "gonfler" le prix de vente. Qu'en est-il du prix/m² de cette vente compte tenu des prix du marché ?

- Avec un prix de vente négocié à CHF 531.50/m², ce qui est inférieur aux prix d'expropriation pratiqués par les axes forts dans la zone (CHF 560/m²). On estime que le prix négocié est intéressant pour la Commune et qu'il satisfait les deux parties. Il est le résultat de négociations serrées avec les CFF pour maintenir un prix bas afin de pouvoir y maintenir un véritable programme industriel.

Concernant le soutien LADE par le Canton : le prêt sans intérêt évoqué diminuerait le prix d'achat de CHF 6,6 millions ? Quid du financement à fonds perdu? Quand la démarche entamée auprès du SPECo aboutirait-elle ?

- Le prêt sans intérêt à 25 ans mentionné dans la présentation contribuerait au financement de l'acquisition. Il pourrait représenter un montant maximum de 50% du prix d'achat de la parcelle. Quant au financement à fonds perdu, il représenterait, en cas d'obtention, quelques dizaines de milliers de francs. A noter que CACIB SA aussi est éligible pour ce type de soutien, mais que le Canton ne s'est encore pas prononcé.

Le processus devrait aboutir à une décision du Conseil d'Etat au début de l'année prochaine. Il est rappelé que les objectifs développés au Closel poursuivent ceux du Canton. Il y a donc un bon espoir d'obtenir ce type de financement.

Quelles sont les entrées prévues pour le droit de superficie ?

- Le chapitre 6 (p.14) du préavis N°87-2015 détaille les éléments essentiels concernant le DDP et les revenus qui y sont liés. Il reste cependant difficile de faire une estimation précise du bénéfice net obtenu sur la durée totale du droit de superficie. Quoiqu'il en soit, l'opération est intéressante du point de vue financier puisque la commune arrive à se financer à de bonnes conditions.

Combien de temps le prix de cette rente sera effectif ?

- La rente du DDP reste fixe, cette dernière étant indexée à l'IPC. On calcule qu'après 20 ans, l'investissement de départ sera récupéré. Par ailleurs, une clause permettant de revoir le montant de la rente tous les 25 ans en fonction de la valeur du terrain a également été maintenue.

Concernant la prolongation du droit de superficie de 30 ans octroyé à CACIB SA, pourquoi ne pas avoir proposé une prolongation maximale (99 ans) dans la mesure où la Commune est actionnaire principal ?

- *Il faut rappeler que la prolongation de 30 ans accordée à CACIB SA se fait sur un DDP dont la durée restante est de 39 ans, ce qui correspond à un DDP sur 70 ans. Quant à la prolongation de 30 ans, sans qu'il y ait de véritable raison fondamentale, c'est avant tout une durée qui convenait à l'ensemble des protagonistes. On note cependant que 70 ans est une durée plutôt longue pour une zone qui sera dédiée à de l'industrie. Aussi, le quartier pourra éventuellement être changé à long terme, d'où l'envie de ne pas ancrer le DDP sur une durée aussi longue que 99 ans. L'élément le plus important est que le superficiaire n'aura plus besoin de rendre un terrain nu une fois le DDP échu.*

L'investissement pour l'achat de la parcelle N°782 est-il inscrit dans le plan des investissements de la Ville de Renens ?

- *Il n'y apparaît pas, les négociations avec les CFF étant confidentielles. Il figurera au patrimoine financier rubrique "Placement du patrimoine financier".*

Les CFF ont imposé un délai de vente très court après y avoir été longtemps réticents. Pourquoi sont-ils désormais pressés de vendre cette parcelle ?

- *Le cadre des négociations s'est révélé complexe. Il faut d'abord noter qu'une partie de la parcelle Sud était originellement réservée à la division CFF Infrastructure comme surface de réserve pour des projets ferroviaires d'importance à l'horizon 2050 et que le périmètre a dû être identifié. La discussion sur les principes de la vente a donc été longue.*

Les CFF étant une grande entité, les procédures internes de vente de terrain sont elles aussi particulièrement complexes, impliquent une double expertise et dépendent de la Direction générale à Berne.

Le feu vert de Berne n'ayant été délivré qu'à fin septembre 2015, il a été assorti d'une forte volonté de réaliser la vente avant la fin de l'année. Les CFF ne se sont donc pas "débarrassés" d'un terrain.

Concernant le renforcement de la promotion économique, pourquoi ne pas être passé par un préavis ad hoc ? Si l'opportunité du rachat de la parcelle du Closel est compréhensible, il semble préjudiciable pour l'ensemble de la stratégie décrite (promotion économique et développement industriel) que celle-ci soit "noyée" dans un grand préavis où seule risque de ressortir la demande de crédit de CHF 6,6 millions. Si le travail conséquent accompli pour ce préavis est reconnu, sa forme ne valorise pas assez le versant « promotion économique ».

- *Le communiqué de presse de la Municipalité annonçant le changement de son Secrétaire municipal faisait déjà mention d'un besoin de renforcement de la promotion économique communale. Cette tâche est aujourd'hui remplie par l'actuel Secrétaire municipal, et lui prend un temps considérable. Le projet dit du Closel est fortement lié au développement de la promotion économique renanaise ces dernières années.*

Le présent préavis est consacré pour plus de sa moitié à la description d'une stratégie de promotion et de développement économique. La Municipalité estimait que ces deux sujets se devaient d'être liés, mais reconnaît aussi que ce n'est là qu'une partie

du mandat de la promotion économique. On évoque la possibilité d'établir, si besoin, un rapport plus complet sur les objectifs généraux déjà évoqués dans le présent préavis.

Ce long préavis a aussi pour but de décrire un outil de travail à la disposition de la Municipalité, le site du Closel, et de montrer ce qui a déjà pu y être réalisé en peu de temps. Il semblait donc adéquat de ne pas le centrer uniquement sur l'achat d'une parcelle.

La conclusion "appuie la Municipalité dans sa vision de renforcement de la promotion économique" est dommageable, car pas assez précise. De même, l'acceptation de cette vision a déjà été consentie par la Commission lors de l'étude du budget 2016 et du montant réservé à la promotion économique. On pourrait interpréter ce détail de la conclusion comme une décision passée "par la petite porte". Un préavis ad hoc n'aurait-il pas permis plus de transparence ?

- *La Municipalité entend ces différentes remarques. Le choix d'un préavis unique a été imposé par certains timings et délais qui lui étaient imposés. On note que le communiqué de presse sur le présent préavis mettra lui l'accent sur le renforcement de la promotion économique. On justifie à nouveau la mise en commun de ces deux sujets (promotion économique et projet du Closel) de par leur imbrication.*

A noter aussi que l'activité de la promotion économique figure de façon détaillée et chaque année dans le rapport de gestion.

Le terme "appuyer" est trop propice à l'interprétation. Ce dernier ne garantirait pas que l'on puisse empêcher de "sabrer" dans la promotion économique par exemple.

- *La Municipalité reconnaît un problème d'ordre rédactionnel concernant les conclusions du préavis. La 4^{ème} conclusion indique en effet que ce renforcement sera porté aux budgets 2016 et suivants pour 4 ans au moins garantissant ainsi la pérennité de cet engagement. Il s'agit donc de relier la 1^{ère} et la 4^{ème} conclusion afin que le message soit plus clairement énoncé. La Commission des finances se propose de composer un amendement lors de sa séance d'avant Conseil afin de le soumettre au plénum.*

Les conclusions du préavis ne reprennent pas l'entier des montants énoncés dans le corps du texte.

- *La question de la précision des montants à inclure dans les conclusions se pose à chaque préavis ayant des incidences financières, un détail pouvait parfois amener plus de confusion qu'autre chose (l'exemple de l'ouverture d'une structure de petite enfance avec 20 comptes à créer est évoqué). Les présentes conclusions suivent donc la pratique qui a prévalu jusqu'ici. La Municipalité reconnaît que l'arbitrage entre précision et complexité est difficile, qu'il s'agit d'un équilibre à trouver. Elle est consciente que les conclusions pourraient être plus détaillées, mais assume la clarté de l'information financière, pleinement détaillée dans le chapitre des incidences financières du préavis.*

Du point de vue de la pollution, la parcelle présente-t-elle des risques, comme des sols souillés?

- *Le terrain du Closel ne fait pas partie de la liste des sites pollués du Canton et des CFF. Une clause protégeant la Commune pour la partie sud fait toutefois partie de l'acte notarié.*

Les questions étant terminées, le Président-rapporteur remercie les représentants de la Municipalité pour leur présentation et leurs réponses. Ils les invitent à se retirer afin que la Commission des finances puisse délibérer.

Délibérations et Vote

La Commission des finances n'a pas de vœu ni d'amendement à formuler immédiatement à l'issue de la séance, mais se réserve le droit de présenter un amendement au Conseil communal. Les conclusions votées sont donc celles du préavis dans sa forme initiale.

Au vote, les conclusions du préavis N° 87-2015 sont approuvées à l'unanimité.

Dans sa séance du 08 décembre 2015, la Commission des finances fait part de sa volonté de reformuler les conclusions afin de mettre davantage l'accent sur l'importance de la promotion économique par le biais d'un amendement déposé ce soir devant ce Conseil. L'amendement suivant a été approuvé par la Commission des finances par 9 voix pour et 1 abstention.

Amendement:

1^{er} paragraphe: **"APPUIE** la Municipalité dans sa vision de renforcement de la promotion économique de la Ville favorisant une mixité d'emplois et le maintien d'activités à forte valeur ajoutée à Renens **et accepte de porter aux budgets 2016 à 2019, soit 4 ans minimum, les charges supplémentaires relatives à la promotion économique telles que décrites au chapitre 7 "Incidences financières" du présent préavis.**"

Dernier paragraphe: **"ACCEPTE** de porter aux budgets 2016 et suivants les **autres** charges et revenus supplémentaires ~~inhérents~~ **tels que décrits au chapitre 7 "Incidences financières" du ~~au~~ présent préavis.**"

M. Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et Chers Collègues,*

Quelques mots au nom du groupe Fourmi rouge.

Notre groupe soutient ce projet et s'en réjouit.

Il se réjouit tout d'abord d'augmenter notre patrimoine par l'acquisition de ce terrain.

C'est un achat important, près de 7 millions, mais qui sera à la fois bénéfique pour la ville et pour le CACIB propriétaire du bâtiment, puisqu'il assure un long terme au projet par la prolongation du droit de superficie.

Nous sommes aussi heureux d'avoir une vision pro-active dans le domaine économique, et que les autorités de la ville ne restent pas passives devant une évolution qui nous inquiète.

En automne 2012, nous avons ici même voté une arrière-caution de la ville en soutien à la démarche du canton, pour donner ses chances à l'entreprise IRL de survivre. Trois ans après, il faut accepter que ce sont les grands courants économiques de la mondialisation capitaliste qui ont gagné. La rentabilité à court-terme, les salaires trop bas ailleurs et aussi des frais de transport sous-estimés font que nos imprimés viendront d'ailleurs...

Nous le regrettons profondément. Et nous aimerions avoir une pensée ici pour toute l'équipe des IRL+. Ils se sont battus, ouvriers, employés et cadres, avec les syndicats, avec nous, partis, nous Conseil communal, avec la Municipalité, avec le canton, pour tenter de sauver leur entreprise, leurs emplois, leur métier. Nous sommes fiers d'avoir essayé, avec eux. Dans la vie, il faut tenter tout ce qu'on peut, et si on perd, on perd la tête haute. Nous leur souhaitons bonne route.

Dans le même temps, il ne faut pas se résigner et laisser faire le marché, avec le risque d'avoir un bâtiment vide durant des années. Nous soutenons donc dans ce préavis aussi la vision générale d'une politique active de promotion économique, son renforcement, et l'orientation donnée sur ce site du Closel et pour ce bâtiment qui deviendra les Ateliers de la ville. La décision de la Municipalité de laisser ce territoire en zone industrielle et de donner sa chance à un développement dans ce secteur qui réunit formation, innovation et création d'emplois nous est importante, mais elle implique que la commune se donne les moyens pour impulser et suivre ce projet.

Ceux d'entre nous qui ont visité ce bâtiment, en particulier avec la commission de gestion, ont été surpris de le voir vivre, et vivre activement, avec des jeunes, ceux de Mobilet et du semestre de motivation, ceux maintenant d'un master HES, et ceux des associations et entreprises.

Merci finalement à toutes celles et ceux qui se sont battus pour les IRL, ils ont permis que naisse un nouveau projet, de nouvelles activités. Merci pour votre attention.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

*Madame la Syndique,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,*

Les Verts de Renens soutiennent les conclusions et l'amendement du préavis 87 et vous encouragent à l'accepter également. Il s'agit d'une véritable opportunité pour notre Ville. Outre le rendement décrit dans le rapport de la COFIN, l'achat de cette parcelle, et les opportunités qui vont avec, permettront non seulement de booster l'image de Renens, mais renforcent la possibilité à Renens de devenir précurseur dans le domaine de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

En effet, le site des anciennes IRL compte déjà dans ses murs «un master HES en entrepreneuriat» mis en place conjointement par l'ECAL et l'Ecole d'Ingénierie d'Yverdon, Mobilet' qui a pris ses quartiers dans ce bâtiment tout comme le brasseur artisanal «La Nébuleuse», et également une jeune entreprise qui a réussi à faire revivre un «emblème» suisse : des coucous, et bien d'autres encore.

Des anciennes machines ont été récupérées et sont mises à disposition des start-up avec l'appui d'UniverCité.

Ce futur partenariat avec le Cacib SA permettra à notre Ville de créer un incubateur, qui offrira à Renens l'opportunité de développer sa promotion économique en amenant des nouveaux acteurs et entreprises prometteurs sur le territoire renanais, et qui sait, pourquoi pas rivaliser avec d'autres.

Les incubateurs aujourd'hui sont une source d'images précieuses pour une ville, plusieurs acteurs de la vie économique, à l'instar de Roxane Varza, future directrice de l'incubateur 1000 à Paris, considérée comme l'une des 30 femmes les plus influentes du monde, sont intéressés à y rentrer. Car ils ont bien compris l'importance de ces jeunes startups et de ce qu'elles pourront apporter et offrir et qui participeront activement à notre développement économique.

Je vous remercie de votre attention.

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, PSR**

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Pour ne pas répéter une fois de plus ce qui a été dit par mes collègues avant moi, je vous dirais simplement que le groupe socialiste se réjouit vivement de ce qui se passe sur le site du Closel et soutient pleinement les conclusions de ce préavis. Merci.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Monsieur le Président,

J'aimerais, au nom de la Municipalité, remercier le Conseil et la Commission des finances, d'une part d'avoir accepté la procédure d'urgence, et d'autre part de l'enthousiasme manifesté à soutenir ce projet. Nous savons que le Conseil n'aime pas forcément la procédure d'urgence pour un préavis, étant habitué à prendre connaissance des préavis avant afin d'en débattre dans les groupes, mais cette fois-ci vous avez accepté. C'était vraiment une urgence comme nous n'en avons, je le crois, jamais vécu. En effet, dès la finalisation des tractations avec les CFF, ces derniers ont souhaité conclure la vente avant la fin de l'année et, en fonction de votre vote de ce soir- je pense qu'il sera positif ! -, nous allons effectivement signer cette vente avant la fin de l'année.

Donc j'aimerais vraiment vous remercier, en particulier la Commission des finances ainsi que nos services du Secrétariat municipal, de l'Urbanisme, des Finances, ainsi que des Domaines et Bâtiments parce que cela a impliqué un travail conséquent pour rédiger un préavis de cette ampleur. Il a fallu, en effet, négocier et discuter tous les aménagements avec le Cacib et les CFF, le tout, je dirais en à peine 3 semaines ! Je crois que n'avions jamais fait cela pour un préavis.

S'agissant de l'amendement de la Commission des finances, nous avons eu cet échange lors de la séance de Commission, nous entendons bien votre position et nous sommes très contents que vous souteniez encore plus fortement notre volonté d'ancre la promotion économique et de s'engager pour 4 ans au moins dans le budget. En conséquence, nous acceptons l'amendement proposé par la Commission des finances.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la discussion. Puis, avant de mettre au vote la proposition de l'amendement, M. Le Président rappelle que les votes des amendements et des sous-amendements laissent toujours l'entière liberté de voter sur le fonds.

Amendement:

1^{er} paragraphe: "**APPUIE** la Municipalité dans sa vision de renforcement de la promotion économique de la Ville favorisant une mixité d'emplois et le maintien d'activités à forte valeur ajoutée à Renens **et accepte de porter aux budgets 2016 à 2019, soit 4 ans minimum, les charges supplémentaires relatives à la promotion économique telles que décrites au chapitre 7 "Incidences financières" du présent préavis.**"

Dernier paragraphe: "**ACCEPTÉ** de porter aux budgets 2016 et suivants les **autres charges et revenus supplémentaires inhérents tels que décrits au chapitre 7 "Incidences financières" du au présent préavis.**"

- C'est à l'unanimité (moins 1 abstention) que l'amendement est accepté.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la discussion et prie M. Stéphane Montabert de procéder à la lecture des conclusions **amendées**.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 87-2015 de la Municipalité du 25 novembre 2015,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPUIE la Municipalité dans sa vision de renforcement de la promotion économique de la Ville favorisant une mixité d'emplois et le maintien d'activités à forte valeur ajoutée à Renens **et accepte de porter aux budgets 2016 à 2019, soit 4 ans minimum, les charges supplémentaires relatives à la promotion économique telles que décrites au chapitre 7 "Incidences financières" du présent préavis.**

OCTROIE à la Municipalité le montant de CHF 6'600'000.- TTC pour acquérir la parcelle portant actuellement le N° 782 d'une surface totale de 12'184 m².

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine financier sous le compte N° 9123.01 "Terrains et bâtiment" et ne fera pas l'objet d'un amortissement comptable.

AUTORISE la Municipalité à signer une prolongation de l'actuelle assiette du droit de superficie N° 254 (8'134 m²) d'une durée de 30 ans, soit jusqu'en 2084, en faveur de CACIB SA.

AUTORISE la Municipalité à signer une servitude d'usage de places de parc sur le sud de l'actuelle parcelle N° 782 (2'478 m²) d'une durée allant jusqu'en 2084 en faveur de CACIB SA.

ACCEPTE de porter aux budgets 2016 et suivants les **autres** charges et revenus supplémentaires ~~inhérents~~ **tels que décrits au chapitre 7 "Incidences financières" du ~~ou~~ présent préavis.**

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS **AMENDÉES** DU PRÉAVIS N° 87-2015 SONT ACCEPTÉES.

M. Le Président remercie M. Stéphane Montabert ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

15. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- Préavis N° 88-2015 – Chemin des Airelles – Mise en séparatif
Présidence: UDC
- Préavis intercommunal N° 89-2015 – Crédit d'investissement pour la révision du plan directeur communal dans une démarche conjointe avec les communes du district de l'Ouest lausannois, appelée Plan directeur intercommunal
Présidence: PLR
- Préavis N° 90-2015 – Fixation des indemnités du/de la Syndic/que et des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021
Présidence: PSR
- Préavis N° 91-2015 – Amélioration de la propreté en Ville de Renens - Bilan, stratégie et mesures
Présidence: Fourmi rouge

Avant d'ouvrir la discussion sur les dépôts de préavis, M. Le Président informe que l'horaire proposé pour la commission chargée d'étudier le préavis N° 88-2015 n'est pas compatible avec les disponibilités professionnelles de M. Dylan Montefusco, et prie la commission de se réunir à l'issue de ce conseil pour fixer un nouvel horaire.

La discussion n'étant pas demandée, M. Le Président communique que:

- Le préavis N° 88-2015 sera présidé par M. Dylan Montefusco du groupe UDC,
- Le préavis N° 89-2015 sera présidé par M. Anton Chatelan du groupe PLR,
- Le préavis N° 90-2015 sera présidé par Mme Victoria Ravaioli-Thibaud du groupe PSR,
- Le préavis N° 91-2015 sera présidé par Mme Suzanne Sisto-Zoller du groupe Fourmi rouge.

16. Motions, postulats et interpellations

- **M. Stéphane Montabert, UDC**
Développement du postulat intitulé "Des places en crèches pour les gens qui travaillent"

En préambule, M. Le Président informe que la recevabilité de ce postulat a été étudiée et acceptée par le Bureau du Conseil dans sa séance du 1^{er} décembre 2015.

Chers Collègues,

Renens dispose d'une offre conséquente dans l'accueil de la petite enfance, mais comme dans de nombreuses autres communes la capacité reste insuffisante par rapport aux besoins de la population.

A défaut ou en parallèle avec l'augmentation continue des capacités d'accueil, ce postulat se propose d'ouvrir la réflexion sur un autre aspect de la question: la gestion des listes d'attente.

Toutes les familles sont particulières et toutes les situations se retrouvent dans la nature, mais en termes de besoins de garde toutes ne sont pas équivalentes. Pour prendre les cas les plus extrêmes, il paraît naturel qu'une famille dont père et mère restent à domicile toute la journée n'ait pas à proprement parler un besoin de garde identique à une autre famille où les deux parents travailleraient à 100%. Si certains font garder leurs enfants pour des raisons de commodité ou de confort, d'autres n'ont tout simplement pas le choix, en particulier lorsque les deux parents travaillent en même temps.

L'idée de ce postulat serait donc de mettre en place un mécanisme de priorité pour la gestion des listes d'attentes des crèches de Renens. Ce mécanisme serait limité aux listes d'attentes afin de ne pas avoir d'effet sur l'accueil actuel des enfants, tout en prenant progressivement effet alors que le temps passe.

Les critères de ce mécanisme de priorité devraient être établis en toute transparence et communiqué aux parents qui inscrivent leur(s) enfant(s) en liste d'attente. Il devrait favoriser la garde pour cause professionnelle ou de handicap par rapport à la garde pour toute autre raison, ou toute absence de raison.

Par exemple, on pourrait imaginer un système de "points" où chaque pour cent d'activité professionnelle des parents accorderait un "point"; dans le cas d'une famille où les deux parents travaillent chacun à 100%, la demande de la famille serait pondérée de 200 points sur l'ensemble de la semaine, soit le maximum de 40 points par jour. Une demande d'accueil d'une famille où le père travaille à 60% sur trois jours et la mère est au foyer serait pondérée de 60 points, soit 20 points pour les trois jours où le père travaille et zéro sinon. Dans le cadre d'une famille avec un père ou une mère célibataire, peut-être pourrait-on doubler le taux d'activité du parent unique, ou tout autre mode de calcul qui respecte la proportionnalité et la sincérité d'une situation. L'attribution de la priorité pourrait être décidée soit pour la candidature dans son ensemble soit, pour un accueil à temps partiel, selon les jours demandés.

A noter qu'aucun critère ne devrait être associé aux revenus de ces activités professionnelles ni à la capacité financière des familles; seul le taux d'occupation devrait entrer en ligne de compte. La garde d'enfant pour handicap devrait quant à elle se calculer sur la base du taux d'invalidité (art. 16 de la LPGA, <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20002163/index.html#a16>) pour une valeur elle-même comprise entre 0 et 100 pour chaque parent, reflet du taux d'activité.

Idéalement, l'implémentation de ce postulat pourrait prendre la forme d'un nouveau Règlement pour l'accès aux crèches municipales. Celui-ci inclurait le barème et son mode de calcul. Il devrait être communiqué à la famille lors de son inscription en liste d'attente (et à toute famille déjà en liste d'attente lors de l'adoption de ce Règlement). La liste des justificatifs à produire et la réévaluation des points associés à chaque demande selon les aléas de la vie sont laissées à l'appréciation de la Municipalité. Il en est de même pour la combinaison de ces nouveaux critères avec ceux qui existent déjà, comme la priorité donnée à une fratrie.

Toutes choses étant égales, l'objectif du Règlement suggéré par ce Postulat est clairement de favoriser l'accès aux crèches aux familles faisant garder leurs enfants pour raisons professionnelles.

Au nom du groupe UDC, je vous remercie

M. Le Président ouvre la discussion sur ce développement de postulat.

○ **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

Nous remercions l'UDC de se préoccuper des femmes, pour une fois qu'il ne les laisse pas à la maison.

Même si le texte peut paraître séduisant et soulève des besoins bien réels pour les familles, il nous paraît très difficile d'y donner suite, en tout cas en l'état.

En effet, l'accueil de jour de la petite enfance relève de la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE) qui est de compétence cantonale, cette dernière prévoit une organisation en réseau. Dans notre cas, le réseau couvre les communes de Renens et de Crisser.

Quant aux chômeurs, je cite un chapitre du guide de leurs droits et devoirs "l'aptitude au placement, conditions liées à l'obtention d'indemnités de chômage sous-entend que la garde des enfants soit assurée". Sans me prononcer sur le principe, c'est également une loi qui relève du droit supérieur.

Avec ces deux éléments, il me paraît déjà difficile d'attribuer des priorités pour la gestion des listes d'attente.

Enfin, devoir sortir sa règle à calcul pour comptabiliser les bons points est un système qui paraît compliqué et qui aura certainement bien des défauts dans le calcul final de l'obtention d'un pourcentage de place en crèche-garderie.

Le PLR, néanmoins, soutient sur le principe le développement de places d'accueil, mais sur des bases plus réalistes. Il propose, par exemple, de revoir la part de financement entre le Canton et les communes, beaucoup trop péjorantes pour les communes. Il favorise aussi l'intégration des crèches privées dans le réseau d'accueil et soutient les partenariats public/privé.

Pour les raisons évoquées, le groupe PLR propose de ne pas entrer en matière sur ce postulat, en tout cas pas dans la forme présentée. Toutefois, si vous, Mesdames et Messieurs, désiriez le transmettre à la Municipalité, nous proposons une transmission immédiate sans commission, ainsi la Municipalité nous livrera un rapport complet sur le cadre de l'accueil de jour qui démontrera l'inapplicabilité de ce postulat. Merci pour votre attention.

○ **M. Eugène Roscigno, PSR**

Monsieur le Président,

A l'inverse du groupe PLR, le groupe socialiste demande le renvoi en commission pour essayer de comprendre le fond du problème et d'avoir des réponses claires.

Suite à l'intervention de M. Eugène Roscigno, M. Le Président clôt la discussion et propose de voter la demande du groupe socialiste à savoir, le renvoi à l'examen à une commission chargée de préavis en rappelant que, selon l'art. 56 du règlement de notre Conseil, il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant atteint, ce postulat sera donc renvoyé à une commission pour étude et rapport. Cette commission sera formée des conseillères et conseillers suivants:

<u>PLR:</u>	Mme Elodie Golaz Grilli Mme Elodie Joliat
<u>Les Verts:</u>	M. Jonas Kocher
<u>Fourmi rouge:</u>	Mme Ellen-Mary Dreier M. Silvio Torriani
<u>UDC:</u>	Mme Carole De Col
<u>Parti socialiste:</u>	Mme Victoria Ravaioli-Thibaud M. Oumar Niang

Pour rappel, c'est le premier nommé, en l'occurrence Mme Elodie Golaz Grilli, qui est chargée de convoquer les membres de cette commission. La commission choisira elle-même le nom de sa ou de son président lors de sa première séance.

M. Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

● **M. Ali Korkmaz, PSR**

Interpellation intitulée "Contre les nuisances liées à un usage abusif des souffleuses"

Monsieur le Président,

Chères et Chers collègues,

Considérant l'usage systématiquement et abusif des souffleuses à essence fait par les concierges des immeubles.

Considérant les nuisances en termes de bruit et de nuage de poussière s'élevant jusque dans les étages et contre les fenêtres des immeubles.

Je demande à la Municipalité de produire une circulaire à l'attention des gérances des immeubles pour leur demander d'inciter les concierges d'immeubles à privilégier les outils

traditionnels: balai japonais, etc... Et à faire un usage mesuré et limité des souffleuses des feuilles qui cette année sont en service depuis fin août.

Merci pour votre attention.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

Je remercie M. Ali Korkmaz qui m'avait informé du thème de son intervention, ce qui me permet de donner quelques précisions quant à la technique du soufflage.

Comme le nom le dit, il permet de souffler des feuilles pour faire des tas afin qu'elles soient ensuite ramassées, soit par un camion avec un aspirateur ou par une autre méthode.

Au niveau de la Commune, il est vrai que nous utilisons 10 souffleuses, dont 2 électriques et, de plus en plus, nous passons aux souffleuses électriques parce qu'elles sont non seulement plus silencieuses, plus fiables, mais aussi plus légères.

Par rapport à une information destinée aux concierges: effectivement nous rencontrons chaque année les gérances et les concierges et nous mettrons ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine séance, en encourageant les techniques traditionnelles pour les petites surfaces. Par contre pour les grandes surfaces, je ne suis pas médecin, mais je pense que si nous devons nettoyer des terrains de foot avec des râtaux à feuilles, il y a de fortes chances que le personnel souffre d'une épicondylite au bout de deux mois. Ce n'est donc pas forcément l'outil le plus adapté et surtout ces souffleuses permettent un gain de temps de 4.

Néanmoins, par rapport aux gérances et aux concierges, comme dit précédemment, nous les rendrons attentifs et nous mettrons spécifiquement ce point à l'ordre du jour lors de notre rencontre annuelle, en espérant que cela vous convienne.

La Municipalité considère ainsi avoir répondu à votre question.

○ M. Ali Korkmaz, PSR

Je vous remercie pour votre réponse rapide, mais il faut aussi penser que, peut-être, nous perdons un peu de temps avec des outils traditionnels, mais que ces nuages de poussière posent énormément de problèmes aux habitants de Renens dans les immeubles. Pensez également à ceux-ci, s'il vous plaît.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

La poussière ce n'est pas forcément quelque chose de très nocif ni de très nuisible, cette année cela l'était parce que c'était très sec. Si vous aviez posé la question l'année dernière, personne ne vous aurait dit qu'il avait été importuné par la poussière. Simplement, nous avons eu un été ainsi qu'un automne très sec, donc c'est vrai qu'il y a eu des nuisances, mais surtout à cause de la poussière. Mais c'est effectivement quelque chose dont nous devons tenir compte. Merci.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**
Interpellation relative au logement

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chèr-es Collègues,*

En début de législature, j'ai déposé au nom du groupe Fourmi rouge un postulat «pour une politique plus active du logement demandant à la Municipalité d'acheter ou construire des logements et de les louer à prix coûtant, afin de les soustraire à la spéculation immobilière ». Ce postulat avait été accepté et transmis, mais entre-temps la Municipalité n'a pas trouvé la baguette magique pour résoudre cette question.

Toutefois, de nombreux projets de construction de logement ont été réalisés, sont en cours de réalisation ou en projet comme vous l'a expliqué notre président de la CUAT.

Lorsqu'ils sont réalisés par des promoteurs privés ou sans soutien public, ceux-ci sont entièrement libres de louer à qui ils veulent et pratiquent souvent des prix spéculatifs, hors de portée de nos habitants.

Les locataires se sentent à la merci de pratiques très restrictives et souvent proches de l'arbitraire. Ils n'osent pas contester les loyers excessifs, comme le prévoit la loi.

Force est de constater que la Municipalité n'a pas trouvé de baguette magique en attendant, nous aimerions interpeller la Municipalité à ce sujet.

- 1. Comment la Municipalité peut-elle protéger les locataires de ces pratiques arbitraires?*
- 2. Combien de logements sont-ils gérés par des coopératives ou sociétés immobilières où la Commune est impliquée?*
- 3. Dans ces sociétés, la Municipalité peut-elle s'assurer des conditions d'attribution des logements?*
- 4. Combien avons-nous de logements subventionnés? Les conditions d'attribution et d'utilisation de ces logements sont-elles toujours respectées ?*

Nous n'attendons naturellement pas de réponse immédiate, mais espérons que vous pourrez donner une réponse au prochain conseil en attendant de pouvoir traiter le postulat mentionné ci-avant qui est un gros objet plus difficile à traiter.

Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je remercie Mme Suzanne Sisto-Zoller pour cette interpellation.

S'agissant du postulat de décembre 2011, il y a eu, entre-temps, le contre-projet du Conseil d'Etat suite à l'initiative de l'ASLOCA, ce sont vraiment des conditions-cadres qui sont sur du sable mouvant pour l'instant. Il nous faut tenir compte maintenant du passage ou non de l'initiative de l'ASLOCA, du contre-projet ou non pour vous donner une réponse qui puisse être pérenne et qui puisse être utilisable dans la suite, c'est pour cela aussi qu'il n'y a pas eu de

réponse à votre postulat. Le cadre légal est actuellement mouvant, on va essayer de ne pas construire du béton sur du flan caramel, cela ne servirait pas à grand-chose.

Concernant votre interpellation, effectivement nous allons y répondre par écrit, et non ce soir par oral, tant il est vrai que nos prises de participation dans les coopératives font qu'il y a plusieurs coopératives avec plusieurs façons de faire, nous allons éclairer cette thématique. Si nécessaire, éventuellement, essayer de les unifier de façon à ce que nous ayons une unité de doctrine et que toutes les personnes aient les mêmes chances, si elles ont les mêmes critères par rapport à l'attribution des appartements. Merci.

- **Mme Victoria Ravaoli-Thibaud, PSR**
Dépôt de motion

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Je souhaite déposer une motion dont le titre est: "Commune en santé".

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

17. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. Jean-François Jeanrichard, PSR**
Remerciements

J'ai des remerciements pour les parrains des gares qui font un travail remarquable ainsi que les jardiniers de la Ville de Renens et je leur souhaite un bon Noël.

- **Mme Carole De Col, UDC**
Réaction relative à la discussion lors du développement du postulat de M. Stéphane Montabert intitulé "Des places en crèche pour les gens qui travaillent"

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,*

Pour intervenir poliment auprès de ma collègue du parti PLR, les femmes UDC ne sont pas plus à la maison que les femmes d'autres partis.

Moi-même, maman de deux enfants adultes à ce jour de 24 et 22 ans et prochainement grand-maman, je vous déclare que je travaille depuis trente ans auprès de nos anciens à l'EMS Les Baumettes et vous souhaite tout de même un joyeux Noël.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Intervention relative au développement du postulat de M. Stéphane Montabert intitulé "Des places en crèche pour les gens qui travaillent"

Je voulais simplement revenir, car on m'a coupé la parole. Grâce à l'intervention d'un socialiste, la chose a été vite liquidée, mais je voulais transmettre mon point de vue, celui de la Fourmi rouge, sur le postulat de M. Stéphane Montabert.

Quand je l'ai eu dans les mains, je ne voulais pas y croire, donc je l'ai relu, une fois, deux fois. Mais oui, c'était bien cela! Quelle brillante idée que celle d'imaginer un système de point pour réglementer l'attribution des places dans nos crèches-garderies. Un système soi-disant plus juste à ses dires, un petit programme informatique au-dessus de tout soupçon pour éviter des hypothétiques abus. Par ailleurs, je me pose la question si le postulant a pris le temps de s'informer correctement des critères actuellement en fonction, critères précis, détaillés et adaptés à la réalité sociale de nos familles. Tout cela, en réseau avec la Commune de Crissier.

Cette bureaucratisation à outrance porte, par ailleurs, atteinte au travail, parfois difficile, de nos services accomplis avec professionnalisme et avec la souplesse indispensable lorsque ce type de problèmes sociaux est traité.

Eh oui, nous ne sommes pas une république bananière qui attribuerait les places disponibles selon des critères douteux. M. Montabert, il ne faut pas oublier que lorsqu'une famille cherche une place en crèche pour ses enfants, ce n'est pas pour se la couler douce, pour aller au fitness ou au bistrot, mais pour organiser la journée de plus en plus difficile à gérer dans notre société.

Vos propositions sèment le doute sur l'honnêteté des demandes, créent des divisions malsaines dans la population, sous-entendent des abus et stigmatisent, comme souvent vous aimez bien le faire, des profiteurs patentés parmi nos citoyens.

C'est pour cela que je voulais demander, mais j'ai été coupé, dans un premier temps simplement de refuser d'entrer en matière sur ce postulat et dans un deuxième temps, éventuellement, pour privilégier l'information et la connaissance des réalités, d'envoyer ce texte directement à la Municipalité, qui par ailleurs, est compétente dans ce domaine et pas le Conseil communal.

M. Montabert, pour terminer, il me vient à l'esprit une expression bien vaudoise "Pourquoi faire simple, quand on peut faire compliquer".

M. Le Président remercie M. Silvio Torriani et profite de cet instant pour s'excuser. Effectivement, l'article 56 du Règlement du Conseil précise que c'est après discussion que le vote sur la transmission ou non à une commission a lieu. En l'occurrence, la parole a été coupée prématurément, de ce fait M. Le Président ouvre une nouvelle fois la parole sur ce point de l'ordre de jour.

La parole n'étant réellement plus demandée, M. Le Président clôt la discussion.

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, PSR**

Question relative à l'information des citoyens pour les élections communales 2016

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

En ouvrant le journal dernièrement, je suis tombée sur une annonce qui a retenu toute mon attention. Elle provenait de la Municipalité d'Yverdon qui annonçait qu'elle proposerait tout prochainement une séance d'information à destination de sa population sur le thème des élections communales 2016.

L'ordre du jour annoncé pour cette séance était le suivant :

- Accueil du Syndic, de la Municipalité et de la Présidente du bureau du CC
- Rôle des Conseils législatif et exécutif
- Informations générales sur les élections 2016 (modes et calendrier des scrutins). Qui a le droit de vote et comment voter?
- Témoignage de la Commission consultative Suisses Immigrés
- Les partis politiques se présentent

Devant la pertinence de cette démarche, je n'ai pas résisté à l'envie de vous poser la question ce soir :

- La Municipalité de Renens a-t-elle prévu une démarche similaire à Renens en début d'année prochaine pour bien informer sa population ?
- Si non, savez-vous si la CISE a prévu de le faire ?
- Et si non, serait-il envisageable que la Municipalité de Renens organise une telle séance pour janvier ou tout début février 2016 ?

Merci de votre attention.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Renens, a été, je crois, pilote et modèle en 2006 lors de la première élection communale à laquelle les étrangers avaient le droit de vote et d'éligibilité. Nous avons entrepris des démarches avec la projection, ici même, d'un film intitulé "Demain je vote" et avons organisé, à cette occasion, une séance d'information à laquelle ont assisté tous les partis. Ce film a, ensuite, été également projeté dans plusieurs endroits à l'extérieur.

En 2011, il y avait eu une campagne d'une part dans nos journaux ainsi qu'une campagne d'affichage. La CISE avait créé un théâtre de rue dont la pièce a été jouée sur la place du Marché, à la gare ainsi que dans plusieurs cercles étrangers.

Cette année, il est vrai que jusqu'à présent, nous n'avons rien organisé, et ce pour diverses raisons. Le Canton annonçait une grande campagne d'information auprès des électeurs étrangers et nous attendions de voir ce qu'il allait faire. Les détails de cette campagne viennent de sortir, tous les électeurs étrangers du Canton (soit environ 96'000 personnes) recevront un courrier personnalisé les informant de leur droit de vote. Le Canton a également élaboré un dépliant qui peut être commandé et distribué.

Au niveau communal, et ce depuis 2010, nous avons aussi pris l'habitude d'écrire aux nouveaux électeurs étrangers qui ont rempli les conditions, soit 10 ans de séjour en Suisse et 3 ans dans le Canton, qui souvent ne savent pas qu'ils peuvent voter s'il n'y a pas eu

d'initiative, de référendum et/ou de votation communale. En 2015, cela a représenté un millier de courriers envoyés aux nouveaux électeurs suisses établis sur la Commune de Renens (jeunes ayant atteint leur majorité et nouveaux habitants) et 280 courriers envoyés aux nouveaux électeurs étrangers remplissant les conditions pour voter. Je crois que nous sommes la seule commune à envoyer ces courriers, et serais intéressée de savoir qui d'autres communes le font.

Nous avons également publié, dans le Carrefour Info du mois de décembre, des informations relatives aux votations à venir et il y en aura aussi dans l'édition du mois de janvier. De plus, sur la base de la campagne du Bureau d'Information et de Communication (BIC) qui vient d'être faite, nous discuterons en Municipalité ainsi qu'avec la CISE, qui pour l'instant n'avait pas prévu d'actions particulières.

Des actions, comme celles proposées par la Municipalité d'Yverdon sont possibles. Nous n'avons pas, en 2006, mobilisé autant de personnes pour une telle information, je le dis très honnêtement. En 2011, le choix a été pris d'aller à la rencontre des gens, d'aller dans la rue, mais c'est vrai qu'il y a mille actions possibles. J'ai vu qu'à Prilly, la CISE, conjointement avec la Bureau du Conseil, a prévu une action. Nous allons en Municipalité, sur la base de l'ensemble de ce qui se fait et de nos possibilités, prendre une décision de savoir si nous faisons plus et si oui, quoi, parce qu'il y a différentes options qui peuvent être prises.

- **M. Richard Neal, PSR**
Question relative aux trottoirs de Renens

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Les Municipaux,
Chers Collègues,*

Qu'est-ce qu'un trottoir à Renens? Manifestement, à mon avis, le haut de l'avenue du Temple n'a plus de trottoir digne de ce nom depuis l'installation des bacs à arbre entourés de poteaux en bois à cause des chiens. Le passage est extrêmement serré notamment devant le mur sous la salle de paroisse, où il n'est physiquement plus possible de circuler à deux sur ce trottoir en même temps (deux piétons de taille normale ne se croisent plus).

Depuis quelques semaines c'est devenu pire, la Municipalité a installé une superbe œuvre d'art sous forme d'une locomotive miniature (qui est très jolie). Mais, pour pouvoir l'installer, un mur en terre sèche supplémentaire qui déborde encore plus sur le trottoir a été créé. Donc le talus qui fait le virage à côté du Temple a été avancé et il n'y a maintenant même pas le passage nécessaire entre le bout du mur et le coin du poteau en bois de protection pour un arbre. Nous avons notamment une dame qui vient régulièrement au culte depuis les Baumettes avec un boggie pour personne âgée, et qui, physiquement n'arrive plus à passer et à faire le virage pour monter devant le Temple, elle est obligée de faire le tour sur la route et de devoir remonter à travers la place de parc.

Est-ce que cela va continuer? A quoi cela sert-il de boucher ce trottoir? Merci de votre réponse.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

C'est vrai que des aménagements ont été faits, toutefois, je vous invite, M. Richard Neal, à me faire un plan afin que nous puissions comprendre. Effectivement, si une personne vient des Baumettes, logiquement, elle va passer par le Chemin des Corbettes et arriver directement en face par le passage-piéton.

La deuxième solution, qui est encore mieux, serait que nous nous voyions sur place. Je vous propose de nous rencontrer tout-à-l'heure afin de fixer un rendez-vous. Merci.

- **M. Richard Neal, PSR**
Intervention relative au concours du "Film de poche – Mon Ouest à moi"

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

J'aimerais également signaler, parce qu'à mon avis la publicité n'a pas suffisamment suivi, il y a eu un concours du "Film de poche" sur l'Ouest lausannois". Il s'agissait de faire des mini-films de maximum 80 secondes depuis son portable. Il y a eu pas mal de réponses et la finale aura lieu mercredi de la semaine prochaine à 17h00 à l'Amphimax de l'Unil et, à voir les films qui sont en liste, cela vaudrait la peine d'aller voir.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**
Question relative à la Ferme des Tilleuls

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

Nous avons tous pu voir le magnifique bâtiment fini de la Ferme des Tilleuls. Malheureusement, cette semaine une des façades a déjà été taguée.

Voici donc plusieurs questions à la Municipalité:

- *Comment est surveillé le site?*
- *S'il n'y a pas de caméras, est-il prévu d'en poser?*
- *Ou quelles autres solutions pourraient-elles misent en place pour mieux surveiller le site?*

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Madame l'interpellatrice,

Le site des Tilleuls a effectivement et malheureusement été tagué, à peine refait, ce qui ressemble, peut-être, à une signature. Nous faisons une fois quelque chose de joli et j'en suis aussi navré que vous.

Actuellement les mesures suivantes sont prises sur le site les mesures suivantes:

- Système de minuterie qui régule la lumière,
- Surveillances régulières faites par une entreprise mandatée,
- Site sous alarme.

S'agissant des façades extérieures, elles ne sont donc pas surveillées en permanence. Je retiens votre idée que nous débattons en Municipalité, à savoir l'étude de la pertinence d'installer des caméras afin de protéger ce magnifique bâtiment. Je vous remercie.

- **Mme Dominique Perret, PLR**

Intervention relative aux requérants d'asile hébergés sur la Commune de Renens

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas.

Comme vous le savez, notre Commune accueille actuellement plus d'une centaine de requérants d'asile hébergé dans l'abri PC du collège du Léman et dans l'ancien hangar Heineken au Closel.

Lors de sa dernière séance du 18 novembre dernier, les membres de la CISE (Commission d'Intégration Suisses-Etrangers), à l'unanimité, ont décidé de proposer aux habitants, familles et associations de Renens et alentours une action de Noël particulière et personnalisée en faveur des requérants. Il s'agit de leur apporter un peu de chaleur humaine et un moment de réconfort pendant ces périodes de fêtes.

La CISE propose donc à celles et ceux qui le désirent d'offrir aux requérants une ou plusieurs places à leur table pour partager un repas convivial (midi ou soir) entre le 23 et le 28 décembre 2015.

Je suis certaine que ces moments de partage et de solidarité resteront un moment fort dans la vie des requérants qui auront la chance de partager un repas.

Vous pouvez également faire part de ce message à vos amis et connaissances.

Pour les personnes intéressées, les inscriptions se font par téléphone au 021/632.77.71 et j'ai également des flyers à votre disposition si vous le désirez. Merci.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Intervention relative à la motion intitulée "Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois"

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

Je souhaiterais juste rappeler que la Commission qui est chargée d'étudier la motion "Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois" doit se retrouver tout-à-l'heure. En effet, vu que la personne chargée de convoquer les commissaires était excusée lors du dernier Conseil nous n'avons pas pu nous organiser. J'aimerais donc bien que nous nous revoyons comme prévu pour organiser cette rencontre. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

18. Vœux

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Collègues Municipaux,
Membres du bureau,
Membres de l'équipe de la salle de spectacles et de la retransmission télévisée ou spectateurs.*

Ces discours de vœux de fin d'année ne sont jamais faciles à faire: il faut choisir entre les problèmes du monde (grands cette année, plus que d'autres) et notre environnement direct, Renens. Avec les risques d'être accusés soit de négliger notre Ville pour partir dans des grandes idées ou au contraire de ne pas voler plus haut que notre petite réalité de privilégiés!

J'ai d'abord simplement envie de dire ici à quel point ce qui se passe dans le monde rend d'autant plus précieux et important notre Vivre Ensemble. Qu'il est même le meilleur vaccin contre les dérives et les fondamentalismes. Au fond, faire de la politique, c'est aussi prendre conscience que nous agissons là où nous le pouvons: chez nous, dans notre vie quotidienne. C'est peu et c'est beaucoup. D'autant plus que même là, nous ne pouvons faire ce que nous voulons, tributaires des problèmes du monde dont les vagues viennent atteindre nos rivages et de nos ressources aussi, ressources financières limitées et cela a été dit ce soir, je crois que nous en sommes tous conscients.

Ce Vivre Ensemble ne va pas de soi, et j'aimerais simplement ici remercier toutes celles et ceux qui nous aident à le transcrire dans le quotidien, qui font nos grands projets aussi: la population de Renens, dans sa vie de tous les jours, nos Ecoles, nos associations diverses, nos entreprises, vous et nous tous ici, autorités législatives et exécutives, une administration communale engagée pour faire aboutir les idées et les projets.

J'ai envie aussi de vous dire quelques mots du préavis que vous venez de voter ce soir, qui d'une part vous proposait l'achat d'un terrain, mais surtout une vision d'une politique proactive de promotion économique.

Je disais à la semaine Entrepreneuriale avoir vécu dans ma vie à l'exécutif de Renens la disparition de notre plus grand employeur, IRIL et celle de notre plus grand contribuable, Kodak. Et je suis fière que nous puissions de toutes nos forces essayer de nous appuyer sur ce qui fait notre richesse, c'est-à-dire nos entreprises, une tradition industrielle et artisanale, des écoles de qualité, l'ECAL sur notre territoire, les Hautes Ecoles à proximité, pour influencer, pour dynamiser, pour créer des conditions-cadres favorables pour développer de nouveaux emplois, de nouveaux savoirs-faire. Il pourrait y avoir des gens, tant à gauche qu'à droite, pour des raisons divergentes, qui s'opposent à toute ingérence de l'Etat dans le domaine de l'économie (on pourrait dire "n'aidons pas ce secteur privé", on pourrait dire aussi "laissons faire le marché"). Or vous avez accepté à l'unanimité et avec un bel enthousiasme ce préavis, un achat de terrain bien sûr, mais aussi une vision et un engagement pour développer une activité sur le terrain de l'économie et la Municipalité vous en remercie.

Nous allons vivre une année 2016 particulière sur le plan communal: je souhaite à tous nos partis de trouver des candidates et candidats de valeur, pour faire vivre ce Conseil, pour faire vivre la Ville. Je sais que la vie politique est parfois décriée dans la population, vous l'entendez sûrement dans votre entourage et je crois que nous devons tous dire à quel point c'est un engagement bénévole et responsable. Cela vous demande du temps, cela nous demande du temps, c'est un engagement noble et c'est vrai que nous cherchons tous, je crois, des candidats de valeur.

Je vous souhaite de mener campagne dans le respect mutuel, mais aussi une vraie confrontation des idées, je vous souhaite moins d'abstentionnistes. Je souhaite que les citoyens de Renens suisses et étrangers aillent voter le plus possible. Et je vous souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année, du repos, pour être plein d'énergie l'an prochain !

- **M. Le Président**

*Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,*

Au nom du Bureau, de Mme la secrétaire et moi-même, nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos familles une excellente année 2016 remplie, nous l'espérons, de joie et bonheur et de santé.

Bien entendu, ces vœux s'adressent également à M. François Tabanyi, notre huissier, M. Ismaël Mendelawi notre huissier suppléant, Mme Agathe Barreau secrétaire suppléante, ainsi qu'à toute l'équipe de Sonomix et Maxximum en charge de l'enregistrement et de la transmission de ces séances.

Mais ces séances ne seraient rien sans vous, chers Conseillères et Conseillers communaux. Votre travail, tout au long de l'année, permet à Renens de se développer, de grandir et de s'améliorer de devenir une ville pleine de promesses et d'avenir. J'aimerais profiter pour vous dire merci, merci de donner un peu de votre temps à votre Ville, à notre Ville.

Enfin, pour terminer, j'adresse également mes vœux à l'ensemble de l'administration. Je les avais déjà remerciés lors de la visite de la préfète le 20 novembre dernier, mais j'aimerais encore une fois les remercier, publiquement cette fois, pour tout le travail en arrière-plan de nos municipaux qui se fait chaque jour.

Voilà, il est maintenant temps de clore notre conseil de ce soir. Je vous remercie toutes et tous pour le temps que vous donnez à notre commune et vous souhaite un très bon retour dans vos foyers, un très bon Noël et de très bonnes fêtes de fin d'année.

*Je vous rappelle que la prochaine séance aura lieu ici même le **jeudi 11 février prochain à 20h00.***

Avant de lever la séance, M. le Président transmet la parole à Madame la Syndique.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

En conclusion, je voulais encore vous signaler les Fêtes de Noël au centre de Renens qui auront lieu mercredi 16, samedi 19 et dimanche 20 décembre 2015. Je vous invite à aller

fêter Noël au centre de Renens, soutenir les commerces ainsi que les associations présents et boire un verre tous ensemble.

Clôture de la séance à 21h20

Le Président

La Secrétaire

Pascal Golay

Yvette Charlet